



## **COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS**

### **Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 septembre 2007**

**Présidence : Monsieur Maximilien BERNHARD, Président.**

**La Municipalité est au complet.**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Mesdames et Messieurs du public,  
Chers téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter la séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, première séance après la pause estivale. Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

#### **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Magrieta DONKER, Martine FREY TAILLARD, Valérie JAGGI WEPF, Rachel JOSEPH, Josy TESSA, Emilienne WAGNIERE, Raoul IBANEZ, Jean-Louis KLAUS, Yves MONOD, Jean-Luc RAYMONDAZ, Yves RICHARD, Michel WERKLE.

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Martine FREY TAILLARD, Valérie JAGGI WEPF, Rachel JOSEPH, Josy TESSA, Emilienne WAGNIERE, Jean-Louis KLAUS, Jean-Luc RAYMONDAZ, Yves RICHARD.

**Monsieur le Président :**

L'appel nous apprend que le quorum est atteint, et je déclare donc la séance ouverte. Je note par ailleurs la présence de nos fidèles représentants de La Région, du 24Heures et, il va sans dire, de Canal NV. Nous sommes donc, si je puis dire, au complet.

## **Discourt du Président :**

Mesdames, Messieurs,

A la même époque de l'année dernière, mon illustre prédécesseur vous a parlé de ses démons à vaincre. Les laissant quant à moi à leurs tourments, je pourrais vous parler de mes anges gardiens, mais notre Conseil n'est probablement pas le lieu le

plus approprié pour débattre du sujet. Il ne sera pas non plus question de tête de veau, de tête de linotte, ni même de têtes au carré. Aussi vais-je vous parler de quelque chose qui me tient particulièrement à cœur : les valeurs que je considère être la meilleure base de vie en société. Certains disent que les valeurs ont le vent en poupe, et c'est tant mieux. Preuve en est que certaines idées, parfois assez tranchées, y trouvent maintenant leur compte. Les valeurs sont multiples, mais je me limiterai à en citer sept.

La première de ces valeurs concerne la protection de la vie, soit-elle en devenir, handicapée ou malade. Difficile de démontrer scientifiquement à quel moment la vie commence. En interrogeant sa propre conscience, on ne peut pas rester insensible à ceux qui considèrent qu'elle commence dès la conception. La vie est un cadeau et il est bon de se le rappeler au moment où on y porte de plus en plus atteinte. Loin de moi l'idée de vouloir polémiquer sur le thème de l'avortement ou celui de l'euthanasie. Je souhaite simplement nous rendre attentif aux conséquences de nos actes dans ce domaine. La vie est trop précieuse pour être prise à la légère.

La seconde valeur est l'assainissement des finances publiques. Notre canton vient de retrouver les chiffres noirs. Yverdon-les-Bains les a retrouvés depuis plusieurs années. Un des principes auxquels je suis le plus attaché est celui des vaches grasses et des vaches maigres. Rembourser ses dettes et faire des réserves durant les périodes d'embellies conjoncturelles afin de pouvoir faire face aux périodes plus difficiles. Voilà un principe qui me paraît responsable et efficace et qui devrait permettre aux collectivités publiques, tout comme à chacun d'entre nous d'ailleurs, de faire face à ses engagements avec plus de sérénité.

La troisième valeur est la lutte contre les dépendances. Il y a toutefois quelque chose, je le conçois, d'incohérent dans ce domaine. Alors même que la Confédération se montre laxiste en matière de politique de la drogue, notamment en ce qui concerne la consommation de cannabis, elle est de plus en plus restrictive à l'égard des fumeurs et de la consommation d'alcool. Les dépendances ne datent pas d'aujourd'hui. Elles font néanmoins des ravages et l'interdit demeure, à mon sens, un des meilleurs moyens de prévention. La tentation de braver l'interdit, en particulier chez les jeunes, est présente depuis la nuit des temps. Ceci dit, il est de notre responsabilité de leur donner des signaux clairs et un cadre de vie adéquat, leur permettant ainsi de former des projets pour leur avenir.

La quatrième valeur est le soutien aux familles, en particulier les familles monoparentales. Plusieurs d'entre vous savent à quel point il est difficile pour un parent d'élever seul ses enfants, même si l'autre parent les prend également en charge, régulièrement dans le meilleur des cas. La famille est la base de notre société. Si elle est malmenée, c'est tout l'édifice qui tremble. J'en veux pour preuve certains adolescents livrés à eux-mêmes et qui finissent par occuper leur temps libre

à commettre des déprédations. Nous nous devons, Mesdames, et Messieurs, de soutenir aux mieux ces familles.

La cinquième valeur est la justice sociale. Force est de constater que passablement de nos concitoyens n'ont pas de quoi vivre décemment. On ne parle pas de ne pas pouvoir partir au moins une fois en vacances par année, mais de situations parfois dramatiques d'individus ou de familles vivant en dessous du seuil de pauvreté. En cette période d'embellie conjoncturelle, il est souhaitable que des efforts soient entrepris pour aider ces personnes à vivre de manière décente. Il en va également de leur dignité.

La sixième valeur est la protection de l'environnement. On entend passablement de choses sur le sujet. Une fois de plus, notre chère Ville d'Yverdon-les-Bains a été en grande partie épargnée des récentes inondations qui se sont produites le mois dernier, et nous pouvons en être reconnaissants. Chacun, à sa manière, peut contribuer à la protection de l'environnement. Les possibilités sont multiples et sont par ailleurs connues, notamment dans les domaines des transports. Répondre aux besoins d'aujourd'hui, sans préteriter les besoins des générations à venir, tel est l'un des principes du développement durable auquel on peut facilement adhérer.

La septième et dernière valeur, si on peut la qualifier ainsi, est l'éthique. Elle est semblable à un aiguillon qui pique notre conscience à l'heure de choix cruciaux pour notre société. Je souhaite vous inviter, Mesdames et Messieurs, à vous mettre à l'écoute de votre conscience dans l'exercice de votre fonction. Cela amènerait peut-être de drôles de surprises lors des votes, mais permettrait à la politique d'être en adéquation avec notre conscience, et de réconcilier, s'il se peut, plusieurs de nos concitoyens qui l'ont placée au fond d'un tiroir.

Il y aurait bien d'autres valeurs à citer mais voilà, le temps m'est compté. Comme le disait Alexandre Jardin, « Celui qui se perd dans sa passion a moins perdu que celui qui perd sa passion ». Puisse donc l'ardeur qui m'anime pour la chose publique vous être utile durant l'année qui vient, et le désir de servir la communauté, à commencer par vous, s'intensifier.

Merci de votre attention.

*(Applaudissements)*

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2007**

A l'unanimité, vous venez d'approuver ce procès-verbal.

J'en profite pour remercier notre ancienne secrétaire Claudine RIEBEN pour son excellent travail de rédaction qui a toujours reflété parfaitement le contenu de nos séances.

### 3. DÉMISSION

En date du 6 août dernier, j'ai reçu la lettre suivante de Madame Laetitia KLAUS :

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

*Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,*

*Cette courte lettre pour vous annoncer ma démission du Conseil communal. Cette décision se justifie suite à un changement familial et professionnel ainsi qu'à mon déménagement dans un autre canton.*

*C'est avec un vif regret que je quitte notre belle ville d'Yverdon-les-Bains et son Conseil communal, mais sachez, Mesdames et Messieurs, que j'ai eu un immense plaisir à être parmi vous pendant ces quelques mois.*

*En vous souhaitant plein de succès pour la suite, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes meilleures salutations.*

Madame Laetitia KLAUS a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains le 24 juin 2006. Au nom du Conseil communal, je remercie Madame Laetitia KLAUS pour son engagement et son travail dans les diverses commissions de votre Conseil. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour la suite de sa carrière.

Pour son remplacement, le bureau électoral a fait appel au premier des viennent ensuite du groupe socialiste, à savoir M. Pierre WYSSBROD. Ce dernier a accepté de remplacer Madame Laetitia KLAUS et sera assermenté lors de notre prochaine séance.

### 4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Quelques considérations pratiques :

Comme vous avez pu le constater, nous siégeons à nouveau, à la grande joie de certains mais au grand dam d'autres, à la Salle des Débats. Votre serviteur aurait souhaité quant à lui retourner à la salle du Conseil communal, mais aucune solution pratique n'a pu être trouvée pour permettre au conseiller Gil MEYLAND de siéger dans de bonnes conditions. Nous resterons donc dans cette salle le temps qu'il faudra. Lors de son mandat durant le premier semestre 2006, celui qui vous parle s'était fendu d'une minute de réflexion à chaque séance. Compte tenu de ce qui m'attend cet automne dans le cadre des élections fédérales, j'y renonce. Je vous rappelle que toutes les personnes qui interviendront ce soir sont priées de prendre un micro, et surtout de ne pas commencer son intervention avant d'avoir un micro en main et collé au menton.

\* \* \* \* \*

## Élections fédérales 2007 :

Le Bureau électoral, en étroite collaboration avec le Greffe municipal, prépare activement les élections fédérales du 21 octobre prochain. Le dépouillement se déroulera à l'Hôtel de Ville et dans les salles du Château. Le déroulement de la journée est connu dans le détail. Les responsables ont été désignés. Inutile de vous dire que plusieurs d'entre vous seront sollicités à cette occasion. Comme ce fut le cas lors des élections cantonales du printemps dernier, nous avons prévu un repas chaud en milieu de journée.

\* \* \* \* \*

## Carnet rose :

J'ai le plaisir de vous annoncer la naissance, le 22 juillet dernier, de Nicolas, fils de Monsieur le Conseiller Dominique Viquerat, ainsi que d'Alix, fille de Madame la Conseillère Rachel Joseph, le 9 août dernier. Nous félicitons les heureux parents pour la naissance de leur enfant et vous propose de les applaudir.

\* \* \* \* \*

## Pétition :

Le 13 juin dernier, nous avons reçu une pétition de l'Association pour le Contrat Mondial de l'Eau, l'ACME, munie d'une soixantaine de signature, et déposée par M. Hubert Sciboz. La pétition s'intitule « Appel pour le maintien d'une eau publique et responsable ». C'est avec une joie non dissimulée que je vous annonce le dépôt de cette pétition en raison de son hypothétique disparition qui nous a donné quelques sueurs froides durant l'été. Conformément à l'Art. 68 de notre règlement, le Bureau a décidé de transmettre cette pétition à l'examen de la commission des pétitions et rappelle par ailleurs que la commission peut entendre un représentant des pétitionnaires.

\* \* \* \* \*

## Journée romande de l'énergie :

L'Office fédéral de l'énergie nous a adressé une invitation à la Journée romande de l'énergie qui aura lieu le jeudi 20 septembre à Montreux. Cette invitation est à disposition des conseillères et conseillers qui souhaitent en prendre connaissance.

\* \* \* \* \*

## Remise des archives et des registres :

Selon l'Art. 31 de notre règlement, le Bureau a remis les archives et les registres à notre nouvelle secrétaire Christine MORLEO. Je vous donne lecture du procès-verbal :

*Conformément à l'article 31 section V du règlement du Conseil communal, la remise des archives du Conseil entre l'ancienne et la nouvelle secrétaire a eu lieu les 3 juillet et 8 août 2007. Il a été remis à la secrétaire actuelle 11 classeurs ou livres, conformément à la liste ci-jointe.*

*En date du 19 juillet 2007, il a été également remis, par la secrétaire sortante, 6 classeurs et divers documents à Madame GUANZINI, archiviste de la Commune d'Yverdon-les-Bains. Ces listes établies par la secrétaire sortante, ont été signées par M. Maximilien BERNHARD, Président, et décharge a été donnée à Madame Claudine RIEBEN.*

\* \* \* \* \*

Art. 64 de notre règlement relatif aux motions et aux postulats :

Le 9 juin dernier, le Bureau a reçu un premier avis de droit concernant la procédure de vote de l'Art. 64. En date du 23 août, sur demande de votre serviteur avant la pause estivale, le Bureau a reçu un avis de droit complémentaire sur le même sujet, de manière à ce que les divers cas susceptibles de se présenter soient une fois pour toute éclaircis. Ces avis de droit ont été transmis aux membres du Bureau, ainsi qu'aux présidents de groupes afin que les conseillers soient informés de la procédure de vote. Je vous fais donc grâce de la lecture des avis de droits, et m'efforcerai de vous expliquer, au fur et à mesure que les cas se présenteront, la manière dont le vote s'effectuera. Il me semble important de vous rappeler une chose sur la base de ces avis de droits : une demande de renvoi en Commission ne peut pas intervenir après que notre Conseil ait refusé la prise en considération pour un renvoi en Municipalité. Il n'y a donc pas de notion de repêchage. Je vous rappelle qu'un renvoi en commission a pour but d'examiner la prise en considération. Or si cette dernière est refusée par notre Conseil, il n'est pas envisageable de la mettre au vote une deuxième fois puisqu'il cela signifierai revenir sur une décision déjà prise par le Conseil. Il est donc impératif qu'une demande de renvoi en Commission intervienne avant ou en même temps qu'une demande de renvoi en Municipalité. Je me permets de le répéter : Il est impératif qu'une demande de renvoi en Commission intervienne avant ou en même temps qu'une demande de renvoi en Municipalité.

\* \* \* \* \*

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Une ou deux questions de Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER
- Une interpellation et une motion de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET
- Une motion de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND

- Une question de Madame la Conseillère Gloria CAPT

Comme le dit l'écclesiaste, il y a un temps pour tout ; le temps des communications de votre serviteur étant terminé, nous passons au point 5

## 5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

### **Monsieur le Président :**

Le Conseil communal prend acte des Communications : C/10, C/12, C/13, C/14 et C/14B.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à apporter à notre Conseil ?

### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Oui, Monsieur le Président.

### **Monsieur le Président :**

Alors je vous prie de les transmettre.

### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Permettez-moi tout d'abord de vous apporter les chaleureuses salutations de votre Municipalité.

Le fait de recevoir une communication C/14B vous aura peut-être intrigué. Il faut bien sûr lire C/14 bis. La Municipalité a pris cette décision pour respecter votre vœux de disposer de documents bien illustrés et bien structurés ce que nous avons tenté de faire dans le cadre de cette communication relative aux travaux du bâtiment situé au dessus du café du Château. Vous pouvez sans autre détruire la C/14.

Je profite du fait que j'ai la parole pour vous adresser un petit correctif dans les convocations qui vous ont été adressées récemment, je cite : *une erreur c'est glissée dans la convocation de la commission chargée de l'examen du préavis no 22 concernant la demande de crédit pour les étapes 1 et 2 au stade de football*. Je prie donc Mesdames et Messieurs les membres de la commission qui examinent ce préavis no 22 de prendre note que la séance est convoquée le mardi 11 septembre à 18h45 et non pas 18h15, comme inscrit par erreur sur le document. La Municipalité vous prie de bien vouloir excuser cette erreur. Merci.

### **Monsieur le Président :**

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 6.

**6. PRÉAVIS NO 14/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 955'000.-- POUR LA DEUXIÈME ÉTAPE DE RÉAMÉNAGEMENT DU CAMPING DES IRIS.  MADAME SOUFIA FEKIH, RAPPOTRICE.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Soufia FEKIH ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs, Magrieta DONKER, Soufia FEKIH, Marinette NICOLLIN-STILLI, Carmen TANNER, Jean-David CHAPUIS, Daniel HOFMANN, Olivier MAIBACH, Pierre-André MICHOU, Yves MONOD était absent.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Si la discussion n'est pas demandée, je vais vous faire quelques commentaires après avoir entendu la lecture du rapport de la commission:

Alors même qu'elle ne dispose pas ou pas encore de caméras de surveillance, la Municipalité a eu vent que le préavis relatif à la 2<sup>ème</sup> étape de réaménagement du camping des Iris n'avait pas suscité l'unanimité et que ce projet avait même rencontré un certain nombre de réactions défavorables.

A commencer peut-être par un petit couac. Madame la rapportrice a eu la courtoisie de ne pas le relever dans son rapport, petit couac qui s'est produit lors de la réunion de la commission. Les délégués municipaux ont constaté que les plans qui avaient été remis à Mesdames et Messieurs les commissaires n'étaient pas ceux qui avaient guidé la réflexion. Cela a été corrigé, mais c'est vrai que c'est désagréable et à cet égard nous exprimons nos regrets et nous vous assurons que nous essaierons de faire mieux la prochaine fois.

Cela dit, il convient de distinguer diverses étapes s'agissant de ce camping. En 1997, vous vous en souvenez peut-être, il avait été rétrogradé de 4 à 2 étoiles. La Municipalité avait recouru et le camping avait obtenu une 3<sup>ème</sup> étoile.

Nous pouvons nous demander ce qui se passera, comme la Commission le fait, lorsque les travaux de la 2<sup>ème</sup> étape auront été réalisés, si tant est que votre décision de tout à l'heure nous autorise à réaliser cette 2<sup>ème</sup> étape.

Nous nous sommes renseignés et on nous a répondu ceci : il n'y a pas eu de révision de la classification depuis 1997. Nous nous sommes adressés aux responsables de l'Association vaudoise des terrains de camping qui nous ont dit qu'il fallait demander une réévaluation après les travaux de la 2<sup>ème</sup> étape et que vu l'importance des travaux à entreprendre, l'attribution de ces étoiles ne posera vraisemblablement pas de problème si bien que le camping retrouvera sa 4<sup>ème</sup> étoile.

Il faut distinguer 3 étapes dans la réfection de ce camping :

- La première, vous avez pu le constater a été réalisée en 2002; c'était la reconstruction du bâtiment d'accueil, du magasin et de la buvette.
- La deuxième, nous en discutons ce soir.
- La troisième visera à revoir toutes les infrastructures existantes aussi dans la zone résidentielle.

La Commission aurait souhaité une vision globale, ce qui suppose bien évidemment que nous procédions à des travaux d'ensemble. Cela était relativement difficile compte tenu du fait qu'en décembre 2001, votre Conseil, ce n'était pas tout à fait le même, avait approuvé le préavis accordant les travaux pour réaliser la 1<sup>ère</sup> étape. A cette occasion, la Municipalité d'alors avait annoncé son intention de procéder par 3 étapes. La 1<sup>ère</sup> pour laquelle le crédit était demandé en 2002, la 2<sup>ème</sup> nous y sommes et la 3<sup>ème</sup> à venir.

A partir du moment où nous avons obtenu votre feu vert pour la réalisation d'une 1<sup>ère</sup> étape, il était normal que nous continuions par la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> étape. Il n'était plus possible de revenir à des travaux qui impliquaient une transformation totale du camping ce qui aurait probablement nécessité une interruption de son exploitation. Il faut savoir qu'en 2001-2002 les comptes de la Commune n'étaient pas ce qu'ils sont maintenant. Procéder par étapes présentait aussi l'avantage d'étaler les investissements à réaliser.

Vous voyez qu'il y a une certaine cohérence dans les aménagements qui vous sont proposés. Il y en a aussi bien évidemment dans les remarques de la Commission, et j'aimerais faire apparaître la cohérence de la réflexion municipale en reprenant point par point les éléments qui ont été mis en évidence dans le rapport de la Commission.

- *Le choix clair quant aux étoiles.* Je vous l'ai expliqué tout à l'heure, nous visons un camping 4 étoiles. Nous sommes à peu près certains d'obtenir cette classification. J'ai la liste des critères, je vous en fais grâce, il y en a 20. Nous en remplirons très largement un nombre suffisant pour obtenir la 4<sup>ème</sup> étoile.
- *La Commission souhaite que le camping offre l'alternative pour les touristes de passage de trouver une place dans les plus beaux emplacements, ceci pour promouvoir l'image d'une ville accueillante.* L'idée est généreuse et intéressante. Elle se heurte toute fois à une difficulté : si nous donnons aux touristes de passage la possibilité de profiter des meilleures places pour le camping, cette démarche aura pour effet de placer des caravanes qui sont installées à l'année en face des maisonnettes de la rue des Iris. Nous ne pouvons guère imaginer de supprimer ces caravanes. Si nous les déplaçons, nous devons leur trouver un nouvel emplacement. Dans la rue des Iris, ce serait dommage d'avoir les cabanes très typiques du secteur des Iris d'un côté et les caravanes de l'autre.

Voilà ce qui nous amène à considérer qu'il est vraisemblablement impossible de donner suite à cette vue-là de la Commission.

- *La Commission souhaite aussi que les véhicules tracteurs soient éliminés du camping.* C'est une idée qui avait taraudé la Municipalité. Nous en sommes arrivés à la conclusion que ce n'était pas possible. Mais la Municipalité est prête à envisager une telle solution, encore que, l'espace à disposition pour les véhicules n'est pas extensible. Voilà ce que le service des bâtiments nous répond.

Afin de trouver une solution assez économique à cette remarque non négligeable, il est prévu de ne plus laisser stationner les véhicules dans la zone à camper. Ceux-ci pourraient se parquer le long de la rue des Iris sur des places déjà existantes. Il suffirait que cela soit mis en évidence par une signalisation ou un marquage spécifiant qu'en période estivale, ces places sont destinées uniquement aux campeurs des Iris.

La Municipalité est prête à faire l'essai. Il reste tout de même une difficulté : ces places, aujourd'hui pour les véhicules des campeurs, se trouvent dans le camping lui-même et sont déjà occupées. Par conséquent si nous faisons sortir les véhicules du camping, probablement que tous les automobilistes ne trouveront pas suffisamment de place pour parquer leur véhicule. Et d'un autre côté, le secteur des Iris est caractéristique et mérite d'être sauvegardé. Il est dommage d'avoir des maisonnettes des Iris d'un côté, une rue relativement étroite et un parking. C'est déjà le cas maintenant, mais ce n'est peut-être pas ce qui doit être privilégié. Il y a donc un problème de places pour ces véhicules qui se pose mais la Municipalité est néanmoins disposée de faire tout ce qui est dans ses possibilités pour répondre à ce vœu de la Commission.

- *Il y a une autre remarque de la part de la Commission qui a trait au bloc sanitaire.* Il serait situé à un endroit où il imposera des déplacements relativement longs pour ceux qui ont une tente située de l'autre côté et il provoquera des nuisances. Sitôt que nous créons un bloc sanitaire, il y a des nuisances par le bruit qui s'en échappe, parce que des gens qui s'y rendent parlent, au milieu de la nuit les voix s'entendent. Nous avons cherché à mettre ce bloc sanitaire près de la route, à un endroit où il gênera le moins possible les autres campeurs. Où que nous le mettions, il y aura des nuisances. C'est comme dans les avions, si vous êtes assis à côté des toilettes, ce n'est pas la place la plus favorable.

Pour répondre aux vœux de la Commission en ce qui concerne l'éloignement de certains emplacements de camping par rapport au bloc sanitaire, nous envisageons de créer un petit bloc sanitaire secondaire à l'autre extrémité du camping.

- *Votre Commission souhaite aussi que nous aménagions des huttes pour ceux qui ne possèdent pas d'équipement de camping.* La Municipalité avait considéré que cela n'était pas nécessaire. Elle est prête à revoir sa position,

mais elle ne peut pas le faire à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> étape. Cela implique en effet des coûts et des aménagements. Il va falloir déterminer des emplacements différents. Cet aménagement là ne pourra être réalisé qu'à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> étape.

- *La Commission souhaite que le passage de long du lac soit mieux signalé. Il est difficile de ne pas le voir. Nous pouvons d'avantage améliorer l'éclairage et son aspect, c'est un des points sur lesquels la Municipalité entre en matière.*

*Vous envisagez que ce passage soit fermé à partir de 22 heures. Il y a des barrières qui ne permettent pas de fermeture à clé. Il y a quelques années, le Conseil communal avait passé une heure ou deux à discuter de la fermeture de ce camping. Est-il utile de fermer à clé le passage le long du lac alors que jusqu'à maintenant, des informations qui nous sont parvenues, il n'y a pas eu de difficultés particulières. De même la commission souhaite que nous fermions à partir de 22 heures l'espace ou le chemin qui sépare les 2 parties du camping, zone résidentielle et nouvelle zone. Nous ne voyons pas la nécessité de fermer en 2 parties le camping étant précisé qu'à partir de 22 heures l'accès lui-même, qui est public et traverse le camping, est fermé.*

- *D'autres remarques ont été formulées par votre Commission, elles ont trait à l'exploitation. Il est évident que nous mettrons une machine à laver, que l'on installera des tables à langer dans les vestiaires dames mais aussi des hommes. Pour ces éléments, la Municipalité peut entrer en matière.*
- *Votre Commission envisage de confier la gestion à un organisme privé. C'est précisément parce que la gestion confiée à des privées était calamiteuse que la Commune avait changé de système et avait confié la gestion aux services communaux. Cela peut faire l'objet d'une discussion, d'une motion, d'un postulat ou d'une étude, mais je ne pense pas que cet aspect des choses doive retarder la réalisation des travaux de cette 2<sup>ème</sup> étape.*

La Municipalité vous demande d'entrer en matière et de l'autoriser à réaliser les travaux de cette 2<sup>ème</sup> étape.

### **Monsieur le Conseiller André PERRET :**

Je suis un peu dubitatif et surpris du rapport de la Commission ou alors de la réaction de la Municipalité. En effet, le Municipal nous dit aujourd'hui : *nous avons fait un choix de revenir à un camping 4 étoiles. Il y a un certain nombre de critères à satisfaire et nous allons y arriver.* D'un autre côté, j'ai le sentiment en lisant le rapport de la Commission qu'elle a posé un certain nombre de questions auxquelles elle n'a pas obtenu de réponses.

Aujourd'hui, la Municipalité répond aux remarques de la Commission et mon sentiment est que cela n'a pas été fait lorsque la Commission a siégé, c'est ce qui me rend dubitatif. D'un côté nous avons le sentiment, avec la démonstration faite maintenant, que tout est connu, défini et bien répertorié, nous savons où nous allons et en lisant le rapport de la Commission j'ai l'impression du contraire.

Je ne sais pas si je dois voter pour l'entrée en matière ou non. Lorsque le Municipal parle de cohérence dans les démarches, sa cohérence est de dire que nous avons prévu 3 étapes et nous en ferons 3. Cette cohérence là ne m'incite pas à entrer en matière. Quand on nous dit aussi que la vision d'ensemble amène des travaux d'ensemble, j'ai aussi un peu de peine à suivre cette démonstration. Nous pouvons avoir une vision d'ensemble et réaliser les travaux en étapes.

J'aimerais bien que les membres de la Commission s'expriment sur cette question : est-ce que mon sentiment mitigé correspond à la réalité de ce qui c'est passé ou est-ce que c'est après le passage de la Municipalité, c'est à dire à la fin de la séance lorsque la Commission a siégé seule, qu'elle s'est posée toute une série de questions, n'ayant pas de réponses, elle en a fait les remarques dans son rapport.

**Monsieur le Conseiller Daniel HOFMANN :**

En Commission, j'ai soutenu ce projet conditionnellement. Ce soir, après avoir entendu la Municipalité, je peux retirer le conditionnel et le groupe radical soutient ce projet de la Municipalité, je vous invite à en faire de même. Effectivement, bien des questions étaient restées ouvertes lors de la séance et cela avait donné une grande discussion et une réflexion d'ensemble plutôt sur le futur et la partie résidentielle du camping. Comme nous l'avons entendu ce soir de la Municipalité, cette partie sera réaménagée plus tard.

Ce soir nous parlons du projet du terrain qui est presque un terrain vague pour que les hôtes d'Yverdon-les-Bains puissent obtenir une place digne d'Yverdon-les-Bains, je souhaite soutenir ce projet.

**Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH :**

En tant que membre de la Commission et contrairement à Monsieur HOFMANN, je ne peux pas, après ce que viens d'entendre de la part de Monsieur le Municipal TREYVAUD, changer ma position par rapport à la décision que j'ai prise en Commission.

En effet, les 2 représentants de la Municipalité sont arrivés devant la Commission avec un projet datant de plusieurs années. Nous avons l'impression qu'il datait des années 60 et avait été ressorti d'un vieux tiroir ou dont on ne sait où. Nous avons essayé d'avoir des renseignements. Chaque fois que nous posions une question, la réponse était : *nous n'avons pas pensé, nous n'avons pas réfléchi, cela nous est pas venu à l'idée, nous ne savons pas*. Nous avons demandé d'autres renseignements, et n'avons obtenu aucune réponse cohérente. Après le départ des Municipaux, nous avons dû faire tout le travail, pendant près d'une heure et demi en Commission. Concernant les plans, contrairement à ce qu'affirme Monsieur le Municipal, c'est les membres de la Commission qui se sont aperçus que nous ne discutons pas sur les derniers plans mis à l'enquête, et Monsieur TREYVAUD a chargé les membres qui étaient avec lui de vite nous faire des photocopies. En aucun cas c'est la Municipalité qui est venu directement avec les bons dossiers pour la Commission.

A chaque question, les Municipaux nous disaient : *ce n'est pas pour vous, nous avons bien les renseignements mais nous ne pouvons pas vous les donner*. C'est pour cette raison que nous sommes très fâchés sur ce projet et nous demandons que la Municipalité le reprenne et vienne avec un nouveau projet. Si vraiment la Municipalité est prête, elle peut venir d'ici 2 à 3 mois avec un projet nouveau, cohérent, qui tiendra compte des remarques de ce soir de Monsieur TREYVAUD et des remarques de la Commission.

En effet, on nous dit qu'il y aura une future 3<sup>ème</sup> étape. Nous ne savons pas quand, de nouveau de belles promesses. On nous assure que nous pourrions obtenir les étoiles qui feront de nous un camping phare, de nouveau de belles promesses. Chaque fois que nous avons posé des questions à propos, par exemple, d'emplacement des sanitaires, on nous a dit : *les sanitaires, nous les mettons là pour avoir moins de nuisances*, alors que si nous mettons les sanitaires au milieu du camping, c'est là que nous aurons le moins de nuisances, ce n'est pas difficile à comprendre.

Toutes ces réflexions nous font penser que ce projet est mauvais et nous demandons à la Municipalité de le retirer. Si elle ne le retire pas, je vous invite Mesdames et Messieurs à refuser les articles 1, 2 et 3 comme la majorité de la Commission vous le demande.

#### **Madame la Conseillère Gloria CAPT :**

J'ai 2 remarques qui me viennent à l'esprit en entendant les débats de ce soir.

- La 1<sup>ère</sup>, je me demande pourquoi la Commission, dans ces conditions, n'a pas demandé une 2<sup>ème</sup> séance, ce qui était tout à fait dans ses compétences, soit pour éclaircir certains points, soit pour poser des questions complémentaires après les longs débats qu'elle a eus, nous dit-on.
- La 2<sup>ème</sup>, c'est que je constate, depuis quelques mois, une fâcheuse tendance de ce Conseil de, petit à petit, violer le principe de la séparation des pouvoirs. Je vous rappelle que ce principe veut que le pouvoir étatique soit divisé en 3 organes : l'organe législatif, l'organe exécutif et l'organe judiciaire. Je remarque une fâcheuse tendance de se substituer petit à petit de la part de notre Conseil à l'exécutif et de lui demander d'imposer un certain nombre de volontés. J'estime que beaucoup de remarques faites par la Commission relèvent du pouvoir de l'exécutif et de sa marge d'appréciation et que nous pouvons, certes, faire des suggestions, nous ne pouvons certainement pas imposer.

Le Préavis que j'ai lu et les explications que j'ai obtenues me satisfont parfaitement, et pour ma part, je soutiendrai le préavis qui nous est présenté et je vous demande d'en faire de même.

**Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

C'est un peu dans cet esprit que je demande la parole, pour rappeler que, à l'époque où j'étais aux affaires, j'avais initié des contacts avec le camping-club d'Yverdon qui gère à satisfaction de manière professionnelle, 3 campings, aucun sur Yverdon, mais les Cluds, VD8 et le Pécos. Les contacts exploratoires que j'avais eu avec eux démontraient que la porte n'était pas fermée pour une collaboration. J'estime que cette piste devrait être réactualisée, si possible, concrétisée dans un avenir très proche.

**Monsieur le Conseiller Dino PETIT :**

J'aimerais intervenir sur l'intervention de mon honorable collègue Gloria CAPT, pour rappeler que nos institutions vaudoises découlent tristement du code Napoléon et donnent une prédominance absolument scandaleuse, à mon sens, à l'organe exécutif. Le législatif est malgré tout là, parce que, fort heureusement, il a le pauvre et dernier pouvoir de détenir la manne. Il a quand même aussi le pouvoir de décider de la manière dont on l'emploiera. Et si cette manière ne nous convient pas, nous refusons la manne, c'est à dire l'argent, et cela est parfaitement dans notre pouvoir. J'estime que nous ne le dépassons en aucune manière.

A l'opposé, et déjà fort d'un pouvoir assez fantastique, il me semble que, malheureusement, notre exécutif, malgré tout le respect que je lui dois et que je lui voue, nous traite ces temps-ci quand même un petit peu « par dessus la jambe ». Si nous nous rappelons quelques derniers préavis, notamment celui ayant trait à la place de l'Ancienne Poste où je regrette tellement d'avoir voté oui, puisque une dame qui voudra s'asseoir 5 minutes avec son bébé se fera assaillir par une sommelière et sera obligée de prendre une consommation à Fr.3,20 parce que nous n'aurons pas mis de siège gratuit, mais enfin passons, elle sera bien embêtée de se trouver sur cette place. Il me semble que nous nous faisons « enfiler » des choses.

Une fois nous nous révoltons et nous disons non, nous ne voulons pas. Et qu'est-ce que nous entendons : on dirait une Municipalité qui a une science infuse. Il existe ce qu'elle a proposé et ce qu'elle n'a pas proposé est impossible ou musique d'avenir. Et maintenant, Mesdames et Messieurs, vous seriez bien gentils de faire tomber les millions, vous verrez c'est quand même nous les plus intelligents. Et bien moi, je ne suis pas d'accord, j'ai ma petite réaction de nerf ce soir. Maintenant que je reviens au Conseil communal, un été reposant, fait que je dis non et que personnellement, je ne voterai pas l'entrée en matière sur ce projet et vous invite tous à faire de même.

**Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :**

J'aimerais faire une petite correction avant de commencer ce que j'ai envie de dire, c'est que j'entends déjà plusieurs fois parler « d'entrer en matière ». J'aimerais juste dire que nous sommes entrés en matière.

Plusieurs réactions, je n'ai peut-être pas la chance d'avoir la formation de Madame CAPT, j'ai tout de même eu quelques cours de civisme à l'école. Je ne vais pas

reparler de la séparation des pouvoirs, je trouve un peu saumâtre l'attaque qu'elle vient de faire. La Commission a siégé, et en étant membre de la Commission et Conseiller communal assermenté, je me dois aussi, si nous pensons que quelque chose ne va pas dans un préavis, de pouvoir faire des remarques et pouvoir dire que là peut-être la réflexion n'a pas été bonne ou faite dans le bon sens.

Demander une 2<sup>ème</sup> réunion de la Commission n'aurait pas été nécessaire, Monsieur MAIBACH a très bien parlé, nous avons posé les questions et n'avons pas eu de réponses, donc après une 2<sup>ème</sup> réunion, nous n'aurions pas eu plus de réponses. Nous avons siégé, discuté et sommes arrivés à ces conclusions. Personnellement, j'en suis à ma 3<sup>ème</sup> législature, et c'est la 1<sup>ère</sup> fois que je refuse un préavis. C'est la 1<sup>ère</sup> fois que cela m'arrive, c'est très intéressant et ce n'est pas facile non plus parce que nous nous posons la question mais pourquoi est-ce que nous le refusons.

Je ne vais pas allonger là-dessus. J'aimerais parler sur le dernier point concernant la possibilité de donner la gestion du camping à un organisme privé. On nous ressasse de vieilles histoires, à l'époque c'était une gestion calamiteuse et c'est très étonnant que nous gardions en mémoire une histoire datant de trente ans pour dire que nous n'allons pas changer parce qu'il y a trente ans, c'était calamiteux. Toute une histoire s'est passée et nous savons aussi pourquoi c'est arrivé au dicastère de la police. Je m'étonne d'une chose : je comprends que la Commune puisse rester propriétaire des installations, c'est logique, mais elle est propriétaire du Grand Hôtel des Bains et ce n'est pas un employé communal qui le gère, elle est propriétaire du café du Château et ce n'est pas un employé communal qui le gère. Il y a des professionnels et en 2007 nous ne parlons pas d'un camping comme nous en parlions en 1940 ou 1960. Nous savons qu'il y a des lacunes au niveau de la gestion : il n'y a pas de site Internet, pas de possibilité de pouvoir y réserver un emplacement.

La seule chose que nous demandons est d'étudier la possibilité de demander à des professionnels, Monsieur GURTNER l'a dit, il y a le Camping Club d'Yverdon qui ne gère pas de camping à Yverdon qui est sûrement prêt à le faire, ou peut être d'autres, le TCS. Ce n'est pas normal qu'on nous réponde qu'il y a trente ans ou plus c'était calamiteux donc nous ne revenons pas en arrière. Nous devons vraiment pouvoir étudier cela.

Ce n'est pas le fait d'être contre la 2<sup>ème</sup> étape ou contre des travaux dans le camping, en tout les cas, il faut faire quelque chose. La Commission a dit : faisons-le peut-être mieux, d'une manière peut-être plus professionnelle en étudiant vraiment tout les tenants et les aboutissants. Je ne sais pas si certains ont vu l'émission de M6, « les calvaires des vacances », vous avez pu voir comment sont gérés certains campings. J'aimerais bien qu'à Yverdon, nous ayons un camping accueillant, bien géré, où les gens qui s'y arrêtent aient un grand plaisir à pouvoir séjourner au bord du lac.

### **Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER :**

Nous sommes un peu victime d'un système qui fait que les préavis sont ficelés par la Municipalité en leurs moindres détails et qu'il est extrêmement difficile ensuite à une commission de les modifier dans un sens ou dans l'autre. Hors, une commission peu

émettre des vœux, recevoir quelques promesses ou suggestions d'un Municipal en séance, mais n'a pas la garantie que ces vœux seront dûment intégrés dans le nouveau projet.

Je crois que nous avons là le cas d'un préavis qui a été travaillé mais qui mérite d'être retravaillé. La procédure devrait être assez simple de reprendre ce préavis en intégrant les suggestions qui ont déjà été faites par un Municipal en charge du dossier et qui montre qu'il est parfaitement possible d'adapter le projet en bonne partie aux vœux de la Commission, ce qui permettra d'avoir un préavis mieux ficelé et lorsque nous enlèverons la ficelle, nous verrons que le contenu correspondra bien à ce que nous attendions.

J'encourage vivement la Municipalité à retirer son préavis ou le Conseil à renvoyer le préavis pour une nouvelle mouture qui sera meilleure que l'actuelle.

### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

J'aimerais, en tant que 2<sup>ème</sup> représentant de la Municipalité lors de cette séance de Commission, expliquer aussi le sentiment que nous avons eu, Municipaux, vis-à-vis de cette Commission. Elle s'est exprimée et a visiblement été frustrée puisqu'elle n'a pas eu les réponses aux questions qu'elle s'est posées. Ce n'est pas tout à fait le sentiment que nous avons eu, Municipaux, lorsque nous avons participé à cette séance. Cela ne veut pas dire que nous avons été brillants ou hors norme. Visiblement ce n'est pas le cas. Ce n'est pas de la prétention de la part de la Municipalité d'arriver avec un projet en disant : *eh bien voilà c'est comme cela et pas autrement.*

Vous avez, Mesdames et Messieurs, membres de la Commission posé des questions auxquelles nous avons essayé de répondre soit directement avec mon collègue Paul-Arthur TREYVAUD, soit avec les représentants d'URBAT notamment. C'est possible que vous ayez eu des questions qui sont apparues par la suite, puisque à un moment donné, comme dans toutes commissions, vous demandez, Madame la Présidente, s'il y a encore des questions pour les représentants de la Municipalité. A partir du moment où il n'y a plus de questions, les représentants de la Municipalité sont libérés. C'est possible que lors du débat qui suit, il y ait des questions qui reviennent. Il y a peut-être des interrogations en disant, ils n'ont pas répondu à cette question-là. Le but n'est pas d'avoir un affrontement. Nous aurions aimé pouvoir être convoqué pour une 2<sup>ème</sup> séance et arriver avec des informations supplémentaires qui auraient évité de nous retrouver dans la situation actuelle.

Cette proposition de 2<sup>ème</sup> étape c'est aussi pour valoriser ce terrain qui est occupé d'une façon sauvage, puisque avant c'était un terrain de football, qui sert de zone de dégagement en période estivale. Nous avons estimé judicieux de pouvoir l'équiper correctement. Les sanitaires sont déjà à cet emplacement actuellement, mais ils ressemblent à des containers. Nous aimerions donner un peu plus de sens à tout cela et surtout que ça ait un peu plus d'allure.

Nous pouvons nous poser la question, que nous nous sommes posée en Municipalité mais nous ne voulions pas aller dans cette direction, à savoir si nous devons pousser la réflexion plus loin et intégrer la 3<sup>ème</sup> étape directement en prenant en considération les besoins globaux du camping. Tant que nous n'aurons pas refait les sanitaires de la 1<sup>ère</sup> partie, nous aurons de la peine à avoir cette 4<sup>ème</sup> étoile, pour autant que ce soit un objectif en soi.

La 2<sup>ème</sup> étape était simplement une mise à niveau de cette zone transitoire, mais nous pouvons imaginer que la Municipalité se lance dans une étude globale du camping. Il faudra du temps et ça va coûter un peu plus cher. C'était juste un choix que la Municipalité n'avait pas fait en choisissant une possibilité par étapes.

Par mon intervention, je voulais ouvrir cette possibilité, mais aussi soutenir mon collègue Paul-Arthur TREYVAUD en disant que lors de cette Commission, nous avons eu l'impression d'avoir fait un travail classique. Peut-être que nous nous sommes mal exprimés, dans ce cas, nous pouvons le regretter. Je pense aussi qu'il y avait une possibilité pour la Commission de travailler différemment et de nous reconvoquer pour avoir les réponses pour lesquelles elle n'était pas satisfaite.

#### **Monsieur le Conseiller André PERRET :**

Mes doutes ne sont pas estompés, ils deviennent des certitudes. Lorsque le Municipal nous dit : *que les sanitaires sont déjà à cet emplacement donc il n'y a pas de raison de changer*, ce n'est pas une grande réflexion sur l'aménagement d'un camping. Quand le 1<sup>er</sup> intervenant de la Municipalité nous dit ensuite : *la 4<sup>ème</sup> étoile semble nous être acquise*, et j'entends le 2<sup>ème</sup> dire *que la 4<sup>ème</sup> étoile sera peut-être difficile à obtenir, parce qu'il faut faire une intervention sur le camping actuel*. Il faut savoir si nous satisferons les critères ou non.

Mon sentiment est qu'une réflexion plus globale et générale doit être faite. Même si le préavis est un peu plus élevé, s'il y a la volonté de faire de ce camping un 4 étoiles, il faut que nous l'atteignons cette 4<sup>ème</sup> étoile. C'est tout de même une des images de la ville d'Yverdon-les-Bains pour tous ceux qui viennent y passer les vacances.

#### **Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

J'ai l'impression que le débat s'enlise. Chacun d'entre nous aimerait avoir un camping digne de ce nom, quitte à ce qu'il coûte un peu plus que cette 2<sup>ème</sup> étape, ceci avec une réflexion globale et chacun aimerait pouvoir accueillir des familles qui pourraient réserver leur arrivée à Yverdon et avoir des éléments qui ne sont pas dans le préavis aujourd'hui.

Les réponses qui ont été données par Messieurs les Municipaux ne m'ont pas satisfaite, par contre de refuser ce préavis et de renvoyer cette copie est un signe très négatif. Je n'ai de conseil à donner à personne, mais je ne comprends pas que la Municipalité, à ce stade, ne retire par ce projet et revienne avec quelque chose de

cohérent. Je pense qu'un camping communal yverdonnois est quelque chose d'intéressant et chacun d'entre nous aimerait que cela se passe bien. Ce travail a été, à mon avis, un peu bâclé pour plusieurs raisons. Je pense que ce préavis devrait être retiré.

**Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :**

Je crois que ce soir nous allons pouvoir exaucer un vœu, celui de Monsieur le Municipal TREYVAUD, qui nous disait : *nous allons faire mieux la prochaine fois*. Nous avons tous les ingrédients pour dire que, et je rejoins les propos de Madame Giorgiatti Sutterlet, ce serait dommageable de renvoyer purement et simplement ce préavis aux calendes grecs. Pourquoi ? Parce qu'il y a un problème de timing. Si nous voulons véritablement faire un effort pour accueillir les gens à Yverdon et si nous refusons ce projet, nous devons revenir avec un autre projet. Nous ne disons pas que ce projet est franchement mauvais, il a certainement été mal expliqué. Monsieur le Municipal TREYVAUD a répondu aux remarques de la Commission, la Municipalité a apparemment intégré ces remarques. Il s'agit maintenant de compiler tout cela.

Nous avons eu ce soir un large débat qui a permis à tout un chacun de mettre en évidence les points forts, il n'y en a pas eu beaucoup mais tout de même quelques-uns qui ont été remarqués par rapport à ce camping, et de concrétiser les revendications qui sont issues de nos débats. Il y a encore d'autres problèmes à mettre en évidence : ce n'est pas juste avant de construire qu'il faut se poser la question de 3 ou 4 étoiles, mais en mettant en évidence le préavis municipal devant la Commission ; savoir quelles sont les considérations à prendre en compte pour avoir 4 ou 3 étoiles et l'aspect financier découlant d'une telle décision.

Et puis, nous n'en avons pas encore parlé, il y a aussi un retour sur investissement qui peut être identifié découlant d'une telle décision et de savoir si cela vaut vraiment la peine de faire cet investissement pour du 3 ou 4 étoiles, cela a aussi un impact financier selon les revenus que nous pouvons obtenir et la rentabilité d'un tel établissement. Nous avons tous les ingrédients pour dire que ce projet pourrait être un bon projet pour autant qu'il soit mieux expliqué.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Dans sa grande sagesse, la Municipalité vous demande l'autorisation de suspendre la séance pour faire le bilan sur l'état de vos discussions sur ce préavis.

**Monsieur le Président :**

Nous sommes en présence d'une demande de suspension de séance de la part de la Municipalité.

Il n'a pas d'opposition. La séance est suspendue durant 15 minutes.

**Monsieur le Président :**

Je passe la parole à Monsieur le Syndic pour une communication.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Après délibération, la Municipalité vous propose de retirer ce préavis afin de lui permettre de vous présenter une conception d'ensemble des étapes 2 et 3 ainsi que du fonctionnement de cette infrastructure qui est effectivement essentielle pour l'offre touristique de notre ville.

(Applaudissements)

**Monsieur le Président :**

Nous prenons note du retrait de ce préavis. Je vous propose de poursuivre notre ordre du jour, tout en remerciant la Commission pour son travail.

**7. PRÉAVIS NO 15/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'700'000.-- POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT ROUTIER SUR LA THIÈLE À L'AV. KIENER.  MONSIEUR THIERRY GABERELL, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Thierry GABERELL ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Anne LEUENBERGER, Christine NIGGELER, Jacques FIVAZ, Thierry GABERELL, Bexhet HALIMI, Nunzio INDULSI, Yves RICHARD, David WULLIAMOZ. Pascal GAFNER était absent.

**L'article 1 a une proposition d'amendement,** la Commission propose : La Municipalité est autorisée à entreprendre la reconstruction du pont Kiener sur la Thièle, à l'avenue Kiener, *de deux voies de circulation permettant un trafic bidirectionnel.*

**La discussion est ouverte sur l'amendement de l'article 1 :****Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Le groupe des Verts s'oppose fermement à l'ensemble des amendements proposés par la Commission.

En effet, l'ouvrage qui nous est présenté ce soir fait partie des mesures inscrites dans le projet d'agglomération yverdonnoise. La mesure no 20 du projet intitulé

« Réaménagement du Pont Kiener sur la Thièle » fait partie d'une série d'actions visant à requalifier les axes routiers existants. L'objectif de cette mesure est de réaménager le pont Kiener sur la Thièle et d'en faire un endroit de passage réservé aux transports publics et à la mobilité douce.

L'ouvrage sur lequel nous devons nous prononcer ce soir s'inscrit dans une réflexion globale menée par un comité de pilotage, présidé par notre Syndic, composé de communes participant au projet, de représentants du canton, de l'ADNV et de mandataires.

Accepter les amendements qui nous sont proposés ici reviendrait à remettre en cause l'ensemble du concept de mobilité imaginé par ce groupe.

Dans ce cas, quelle crédibilité aurait notre Commune face aux différents partenaires qui se sont engagés dans ce projet ?

Quelles sont nos chances de bénéficier des millions de la Confédération si nous commençons à tronquer cet ambitieux projet qui constitue une occasion unique de donner un nouvel élan au développement de notre région ?

Je vous invite donc à rejeter l'ensemble des amendements proposés par la Commission et à soutenir le préavis tel que présenté.

**Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

Je vous encourage à soutenir l'amendement de la Commission. Si je prends en compte les éléments du rapport de la Commission, je lis : *le choix de la Municipalité pour cette ouvrage de 9,5 m est dû au projet d'agglomération pour créer un goulet à cet endroit et générer de l'inconfort aux automobilistes.* Voilà le but de cette démarche que je trouve complètement déplacé, raison pour laquelle je vous invite à accepté cet amendement.

**Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND :**

L'amendement de la Commission précise : *permettant un trafic bidirectionnel.* Cela laisse la liberté de faire du trafic bidirectionnel ou pas. Pour cette raison, qu'il faut soutenir cet amendement et laisser la liberté à l'avancée des projets d'agglomération.

**Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :**

J'ai une petite question à l'adresse de la Municipalité concernant son projet : elle prévoit un pont de 9,5 m de large avec 1,5 m pour les trottoirs, soit 3 m. ce qui fait qu'il reste 6,5 m pour la piste cyclable et la voie de circulation. Si nous regardons le dessin de la fin du préavis, nous voyons un rehaussement pour les trottoirs mais pour la piste cyclable, s'agit-il d'un simple marquage routier où est-elle également sur

les trottoirs. Cela signifie-t-il qu'il y a 6,5 m de voie de circulation avec de la peinture pour marquer la piste cyclable où avons nous 3 m de trottoir partagé en 2 ?

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Effectivement, sur le gabarit 9,5 m, il y a un rehaussement pour les trottoirs mais pas pour la piste cyclable pour avoir une possibilité se passer avec des convois exceptionnels vu que ce pont est dimensionné 40 tonnes, pour des travaux, des constructions, vraiment des exceptions. Il y a les 3,5 m pour la voie unique, 2 fois 1,5 m de chaque coté pour la piste cyclable et le trottoir.

**Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :**

Nous parlons tout à coup du projet d'agglomération. Nous aurons malgré tout un pont de 6,5 m de voie de circulation même s'il y a une ligne jaune pour marquer la piste cyclable. Je ne vois pas quelle goulet il y aura avec 6,5 m, 2 voitures peuvent se croiser.

**Monsieur le Conseiller Christian PAULI :**

Je prolonge la question de Monsieur Jean-Claude RUCHET : il me semble qu'à l'examen du profil de la page 4 du préavis, nous avons cette voie de 6,5 m et de la peinture. Nous nous retrouvons dans une situation que nous connaissons dans bien d'autres rues de la ville, où nous n'avons pas plus de 6,5 m de largeur de roulement et, même si je n'encourage pas les automobilistes à empiéter systématiquement sur les pistes cyclables, nous voyons très bien que le croisement sera possible. Cela demandera simplement de lever le pied si nous ne voulons pas faire du bris de glace avec les rétroviseurs. Il ne s'agit pas, contrairement à ce que laisse entendre le rapport de la Commission, de créer un goulet d'étranglement et de faire un report de circulation qui serait intolérable dans d'autres rues de la ville. Le projet tel qu'il est présenté est parfaitement cohérent. Je vous encourage à soutenir non pas les amendements, mais le projet tel qu'il est présenté.

**Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :**

Je trouve regrettable que nous utilisions un pont pour faire un goulet d'étranglement. Nous pouvons très bien le faire avant ou après le pont, mais lorsque nous construisons un pont, pour la différence de prix, nous le construisons correctement. Je vous encourage à voter pour les amendements de la Commission.

**Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Je peux constater plusieurs choses : tout d'abord, je suis surpris que lors de cette Commission, le service de l'Urbanisme n'ait pas été invité pour présenter le projet d'agglomération. Cela a eu pour conséquence que les différents commissaires n'ont pas eu tous les éléments en leur possession pour voir quelle implication pouvait avoir la réfection de cet ouvrage sur l'ensemble du projet de mobilité du projet d'agglomération.

Je pose la question à la Municipalité : pour quelle raison le Service de l'Urbanisme n'a pas été convié à cette Commission ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Ce projet d'agglomération est un dossier conséquent qui a fait l'objet d'une séance d'information le 20 juin dernier à la Marive. D'autre part, il a été mis en consultation en niveau de sa phase première durant les mois de juillet et août. Vous y avez également accès via Internet et ce n'était pas le lieu de présenter l'ensemble de ce projet d'agglomération.

Dans le préavis, nous avons simplement focalisé sur l'ouvrage et les conséquences. Il faut bien retenir dans ce projet, que l'ouvrage doit être compatible avec le projet d'agglomération. Ce dernier en est au stade du démarrage. Nous devons le déposer pour la fin de l'année à la Confédération. Il est vrai que par malheur cet ouvrage est condamné. Il faut le réparer. Nous assumons notre responsabilité à ce niveau-là.

Je vous invite de garder en arrière plan cette notion de compatibilité avec le projet d'agglomération, c'est important.

**Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :**

Ce projet ne préterite pas l'avenir de l'un ou l'autre des sujets dont nous aurons à discuter prochainement : soit le projet d'agglomération auquel nous faisons allusion, soit, si véritablement il ne devait pas être admis par la majorité de la population ou de ce Conseil, le projet de la collectrice sud, puisque ce projet a été validé dans son ensemble dans le tracé.

Ce que nous demande la Municipalité ce soir, à savoir de remplacer ce pont, s'est dans l'urgence que nous devons le faire, tout le monde l'a bien compris. Ce qui me fait dire que nous pouvons sans autre accepter le projet de la Municipalité, c'est que, lorsque nous lisons le rapport de la Commission, page 2 : *après une remarque quant à la largeur de l'ouvrage, il nous a été répondu qu'il y aurait la possibilité de prévoir, lors de sa construction, des éléments en béton qui permettraient l'ajout de passerelles etc*, nous ne préteritons pas l'avenir. Avec un pont d'une largeur de 9,5 m nous aurons d'une manière ou d'une autre, si véritablement le besoin s'en fait sentir, par rapport au projet définitif qui sera admis par les autorités, le moyen de le poser éventuellement à 14,5m. Celui qui nous est proposé aujourd'hui va dans le bon sens et nous pourrons choisir en toute connaissance de cause la future affectation du projet d'agglomération.

**Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Constatant que tous les Conseillers n'ont pas l'entier des éléments leur permettant de prendre une décision sereine et en accord avec le projet d'agglomération, je fais appel à l'article 79 de notre règlement et demande le renvoi de ce dossier à une prochaine séance.

**Monsieur le Président :**

Je vous rappelle la teneur de l'article 79, il s'agit d'une demande de 1<sup>er</sup> renvoi : « Si la municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit ».

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

J'aimerais rendre attentif votre Conseil à l'état de forte dégradation de cet ouvrage. Actuellement, nous y circulons de façon alternée. Il a été « rafistolé » par notre service des Travaux et de l'Environnement et il y a urgence.

Nous vous avons adressé une communication C/13 il y a quelques semaines pour vous informer que nous avons entrepris des travaux de déplacement d'une conduite de gaz qui doit ce faire l'été. Nous sommes dans une logique et une dynamique de réparation et de conduite de ce projet, je vous invite à prendre réellement en compte l'urgence de ces travaux.

**Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :**

Je crois que nous avons les moyens de prendre cette décision ce soir et même si nous décidions de la reporter, rien n'empêche de prolonger la discussion.

J'ai un soucis : nous avons que 4 passages sur la Thièle à Yverdon, dont un qui absorbe passablement de trafic et qui va nécessiter prochainement des travaux. La question que je pose : est-ce que, dans le gabarit proposé par le préavis municipal, il est absolument impossible d'envisager un trafic bidirectionnel momentané pour absorber d'éventuels travaux sur le pont de Gleyres, par exemple.

**Monsieur le Conseiller Christian PAULI :**

En guise de réponse partielle à la question de Monsieur le Conseiller Duruz, je vais poser à tout le monde la question de bon sens suivante : nous nous trouvons à l'avenue des Sports, près de la fabrique Arkina, il y a un pont qui ne fait pas 6,5 m. Est-ce que ce pont constitue, ce qu'une partie de ce Conseil appelle ce soir, un goulet d'étranglement ? Je vous laisse choisir la réponse et elle devrait vous permettre de constater que 6,5 m est une solution raisonnable qui ne va pas poser de problèmes, que certains entrevoient.

**Madame la Conseillère Catherine CARP :**

Je me permets de rebondir sur ce que Monsieur PAULI vient de dire. Il me semble que sur le pont mentionné, il n'y a pas de piste cyclable. D'autre part, je vous demande une précision : quelle serait la différence de prix entre le préavis proposé et l'amendement, s'il y a besoin de faire des aménagements du préavis ?

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Nous en avons discuté en Commission, avec un gabarit de 9,5 m, nous pouvons mettre des passerelles uniquement pour des piétons de chaque côté. Le prix exact, je ne peux pas vous le donner, cela était une supposition. Nous venons de faire 2 passerelles à Yverdon, j'ai essayé d'interpoler, mais je ne préfère pas vous donner de chiffres.

**Monsieur le Conseiller Yvan GINDROZ :**

Je suis comme Monsieur VENIZELOS très favorable au projet d'agglomération que nous devons mener à bout maintenant. Un pont est fabriqué au moins pour cent ans. Aujourd'hui nous avons notre soucis de projet d'agglomération, mais dans cent ans quel sera-t-il ce projet d'agglomération, les choses auront peut-être changé. De l'eau qui aura coulé sous ce pont. De prévoir un ouvrage qui permette un avenir assuré est une bonne chose.

La Municipalité défend ce projet d'agglomération. Elle aura des propositions à faire comme Monsieur BURKHARD le disait, des bandes en béton. Nous pouvons canaliser cet ouvrage ; nous aurions une piste cyclable et un passage pour les piétons sécurisé. Je ne vois pas en quoi nous pouvons nous opposer à ce projet.

**Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Je voudrais rassurer Monsieur GINDROZ, dans cent ans il n'y aura plus de voitures. J'aimerais également rassurer Monsieur le Syndic, j'ai entendu votre appel et n'aimerais pas être à l'origine d'un drame sur ce pont. Par conséquent, je retire ma demande de renvoi et je fais appel à la sagesse de ce Conseil pour soutenir le préavis telle que présenté.

J'incite également ce Conseil à prendre connaissance de ce projet d'agglomération, car, apparemment, tous les Conseillers n'en ont pas pris connaissance. C'est un projet très intéressant, bonne lecture.

**Monsieur le Conseiller Stéphane BALET :**

Je profite de prendre la parole pour parler du projet d'agglomération. Je voulais remercier la Municipalité pour la superbe présentation à la Marive. Je n'y ai pas vu tous les Conseillers communaux, mais nous y avons étonnamment appris qu'il y avait plus de trafic qui passait par le centre de la ville, par les différentes artères, que sur la bretelle d'autoroute. Raison pour laquelle le projet agglomération prévoyait finalement de délester le centre ville au profit de la bretelle de l'autoroute qui permet encore d'absorber beaucoup de trafic.

Une des premières pierres à l'édifice de ce projet est, nous pouvons appeler cela des nuisances, de ne pas favoriser le trafic par le centre ville. Je ne pense pas que la Confédération comprendrait que nous présentions un projet de ce type-là et que

nous venions avec un pont de 9,5 m plutôt que 6,5 m proposé par le Conseil, c'est un non sens. Raison pour laquelle je vous incite également à prendre en compte le projet telle que présenté par la Municipalité.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Je voudrais rectifier ce que vous avez dit : le projet présenté par la Municipalité est de 9,5 m dans toute sa largeur.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **cet article 1 amendé est accepté** par un vote très serré, 41 oui, 39 non et 2 abstentions.

**L'article 2 a une proposition d'amendement,** la Commission propose : Un crédit d'investissement de *Fr.3'000'000.--* lui est accordé à cet effet.

**La discussion est ouverte sur l'amendement de l'article 2 :**

**Monsieur le Conseiller André PERRET :**

J'aimerais savoir comment nous sommes arrivé à un montant de *Fr.3'000'000.--*.

**Monsieur le Président de la Commission, Thierry GABERELL :**

La Commission est arrivée à *Fr.3'000'000.--*, montant qui a été repris du premier projet avant celui d'agglomération. Il a été écarté pour satisfaire au projet d'agglomération. C'est de là que nous avons sorti le chiffre de *Fr.3'000'000.--*.

**Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :**

Nous avons parlé tout à l'heure de deniers publics qui pourraient provenir de la Confédération. Avec l'acceptation de l'amendement au 1<sup>er</sup> article, j'aimerais savoir quelles sont les incidences directes que nous pouvons imaginer par rapport au projet d'agglomération, puisque le pont de l'avenue Kiener est un point primordial dans ce projet.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Le projet d'agglomération dispose d'un calendrier dans l'esprit des dispositions fédérales. Nous devons étudier les projets dans le détail jusqu'en 2009 et les premiers ouvrages qui seraient réalisés avec la manne fédérale démarreraient en 2011. Il est donc clair que le présent ouvrage n'entrera pas dans les mesures pouvant bénéficier de la manne du projet d'agglomération.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **cet article 2 amendé est accepté** à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée, **cet article 3 est accepté** à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée, **ce préavis no 15 est accepté** à une évidente majorité. Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1 amendé** : La Municipalité est autorisée à entreprendre la reconstruction du pont Kiener sur la Thièle, à l'avenue Kiener, **de deux voies de circulation permettant un trafic bidirectionnel.**

**Article 2 amendé** : Un crédit d'investissement de **Fr.3'000'000.--** lui est accordé à cet effet.

**Article 3** : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 30 ans au plus et imputée au compte n° 1452 « Pont Kiener ».

- |  |
|--|
| <p><b>8. PRÉAVIS NO 16/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 240'000.-- POUR :</b></p> <p><b>A) DES TRAVAUX DE CURAGE DU VOUNOZ, ENTRE LE CANAL DU BURON ET LE CHEMIN DU TERMINUS</b></p> <p><b>B) LA RECONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE POUR PIÉTONS ET CYCLISTES AU BOIS DES VERNES.  MONSIEUR ALAIN ANGELOZ, RAPPORTEUR</b></p> |
|--|

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Alain ANGELOZ ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

---

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Martine FREY TAILLARD, Nora LECHMANN, Alain ANGELOZ, Thierry GABERELL remplaçant Stéphane BALET, Gérard JUNOD, Etienne MUTRUX, Jean-Louis VIAL, Jérôme WULLIAMOZ. Sarah WINTEREGG était excusée.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée, **cet article 1 est accepté** à l'unanimité moins 2 abstentions.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée, **cet article 2 est accepté** à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : la parole n'est pas demandée, **cet article 3 est accepté** à l'unanimité moins 2 abstentions.

**La discussion est ouverte sur l'article 4** : la parole n'est pas demandée, **cet article 4 est accepté** à l'unanimité moins 2 abstentions.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND :**

Je lis dans le rapport de la Commission une remarque qui a déjà été faite en décembre, sur les préavis concernant plusieurs sujets différents qui sont regroupés et j'aimerais savoir si la Municipalité va tenir la promesse faite en décembre de ne pas renouveler ce genre d'opération.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je me souviens tout à fait de cet engagement. Néanmoins vous l'aurez constaté, nous avons affaire à deux objets qui relèvent du même service. Il s'agissait de gagner un peu de temps. Il y avait aussi une certaine urgence notamment pour ce problème du Vounoz.

Vous l'aurez remarqué dans les articles que vous venez de voter, si contre toute attente vous aviez refusé l'un des objets, nous aurions pu amender sans difficulté, notamment l'article 3 et ne voter que l'un des postes. Votre remarque reste d'actualité et pour des ouvrages ou des objets plus conséquents, nous la respecterons.

**Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Si je pouvais suggérer un élément. Il est vrai que si nous avons séparé les articles de l'un et l'autre des objets, il n'y aurait pas eu de remarques. Cela aurait été une ouverture de pouvoir accepté l'un en refusant l'autre. Je comprends très bien que nous regroupions les petits objets dans le même service, mais il suffirait de séparer les articles d'acceptation des uns et des autres.

**Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :**

Je fais remarquer à Madame GIORGIATTI que nous aurions pu conserver aussi un pont de 1,6 m si cela avait été séparé. Nous allons voter pour un pont qui a été réduit à 1,2 m.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **ce préavis no 16 est accepté** à l'unanimité moins 3 absentes. Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux suivants :  
a) curage du Vounoz, entre le canal du Buron et le chemin du Terminus  
b) reconstruction d'une passerelle pour piétons et cyclistes au Bois des Vernes

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr.240'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes : 1455 « Curage Vounoz » pour Fr.150'000.-  
1456 « Passerelle Vernes » pour Fr. 90'000.-

Article 4 : L'investissement relatif au collecteur du Vounoz sera amorti par prélèvement au fonds d'épuration.  
L'investissement relatif à la passerelle du Bois des Vernes sera amorti en 30 ans au plus.

<b>9. MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN PITTET « POUR UNE PLACE PESTALOZZI PIÉTONNE ».</b>  <b>MONSIEUR DOMINIQUE VIQUERAT, RAPPORTEUR.</b>
---

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Dominique VIQUERAT ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

---

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Anna Rita BARTOLOTTA, Nora LECHMANN, Emilienne WAGNIERE, Françoise WEISSBRODT, Jean-David CHAPUIS, Jean-Louis KLAUS, Christian PAULI, Sylvain PITTET, Dominique VIQUERAT.

**La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission :**

**Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULE :**

Depuis quelques années ce Conseil revient à période régulière sur ce que d'aucun appel la fermeture de la Place Pestalozzi. Je crois que nous nous sommes fait rouler dans la farine et cela continue. Chaque membre de ce Conseil voit cette place. Elle s'étend du débouché des rues du Four, du Milieu et du Lac pour un côté et aux bacs à fleurs déposés en bordure de la route côté Plaine. Chacune et chacun aura ainsi constater que la Place Pestalozzi est fermée à la circulation toute l'année.

Ceux qui veulent en plus interdire la circulation motorisée dans le sens Rempart ou Plaine, rue Pestalozzi et inversement devraient se pencher sur l'histoire de leur ville. Ils seront probablement étonné de constater, qu'il y a des siècles, qu'il y a une place bien avant le passage de Pestalozzi et une rue qu'empruntaient autrefois chars, calèches et autres moyens de locomotion «hypo» mobiles.

De quel droit quelques hérétiques pensent-ils disposer pour aujourd'hui regrouper ces 2 entités qui ont toujours été séparées pour n'en faire plus qu'une ? Quels avantages les utilisateurs, piétons et commerçants de la place peuvent-ils en retirer ? Quelle sécurité supplémentaire, par rapport aux trottoirs existants, cette mesure peut-elle apporter et à qui ? Ne s'agirait-il pas d'une fermeture de route et non pas de place, purement administrative ou encore mieux électoraliste.

Est-il nécessaire de bloquer toute la ville en supprimant ce passage important et nécessaire au véhicule ? La formule juin-septembre de la route fermée reste une bonne chose à mon avis.

**Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :**

Je remercie le Président d'avoir ouvert la discussion sur le rapport de la Commission, parce que c'est en effet bien au sujet du rapport que j'ai une petite remarque. Dans ses conclusions, ce rapport dit : *Au sens de la Commission, cette motion doit être le début d'une réflexion globale d'un réaménagement au centre ville.* Je le regretterais si c'était le cas, je préférerais que nous réfléchissions globalement avant de fermer. Je serais plutôt favorable à laisser le temps à la Municipalité de voir les autres problèmes annexes à régler avant de fermer la place, puisque cette motion l'y obligerait quasiment.

**Monsieur le Conseiller Sylvain PITTET :**

Nous avons entendu ce soir que la place s'arrêtait aux bacs à fleurs. Je trouve un peu hérétique de signaler que des bacs à fleurs peuvent séparer un espace routier d'un espace fermé et de séparer cette espace en deux, une partie pour les voitures et une partie que nous appellerions « place ». A mon sens, aux yeux de tous les Yverdonnois, la place forme un tout qui est délimité à la fois par le Château d'un côté, le Temple, l'Hôtel de Ville et les bâtiments qui se situent au nord.

D'autre part, en ce qui concerne le projet de réaménagement global du centre ville, cela fait longtemps que nous parlons de réaménagement, de vision globale du centre ville. Il s'agit aussi de commencer par quelque chose de concret, de prendre les choses en mains et de ne pas parler pendant des années de projet d'aménagement. Mais de commencer par un pas concret qui permettra d'être le premier pour une meilleure utilisation de l'espace public au centre ville, pour une revitalisation de cette espace qui j'espère qui incitera à poursuivre la réflexion sur l'aménagement du reste du centre ville. Ce projet ne doit pas être vu seul mais dans un contexte global qui s'agira de développer autour de ce premier pas.

**Monsieur le Conseiller Jacques LEVAILLANT :**

Je suis assez d'accord avec la fermeture de la place Pestalozzi. Il est vrai que la place Pestalozzi est un joyau de notre ville et un atout touristique indéniable. Il n'en reste pas moins que si cette place est fermée à la circulation, nous prenons en otage toute une partie des habitants de notre ville, ceux qui habitent au sud de l'axe Plaine-Milieu jusqu'aux Casernes. Ils ne sauront plus comment rejoindre le centre ville parce qu'au débouché de la rue des Casernes, je pense qu'ils le vivent déjà maintenant alors que la place Pestalozzi n'est pas fermée, il y a constamment des embouteillages. Et au sortir de la rue des Philosophes pour s'engager sur la rue de la Plaine pour venir en ville, nous avons le même problème.

Je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites qu'il faut commencer par fermer la place Pestalozzi. Peut-être bien qu'il faut fermer cette place mais, dans ce cas, il faut aussi étudier le problème de circulation et permettre aux Yverdonnois qui habitent au sud de cet axe, dont j'ai parlé tout à l'heure, de venir aussi sur la place Pestalozzi et de s'y rendre, peut-être avec des voitures, pour aller parquer sur le magnifique parking que vous avez en face de la gare.

**Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :**

Je suis de l'avis de mes collègues, assis dans la même rangée, par rapport au début des choses. Il faut vraiment étudier à fond le tout, par exemple le problème du parking, parce que tous les commerçants du centre ville auront des problèmes si nous bloquons ce côté-là. Il faudra peut-être en effet fermer cette place, mais d'abord étudions la problématique du parking et du transit.

**Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Certains Conseillers ont joué tout à l'heure aux apprentis urbanistes avec le pont de l'avenue Kiener. Une fois de plus, c'est ce qui se passe sur ce sujet, sur la place Pestalozzi.

Monsieur LEVAILLANT, pour répondre à votre sollicitation, je vous rappelle que la place Pestalozzi est fermée 4 mois par année, 3 mois en été et un mois en décembre et qu'il n'y a aucun problème de circulation. Ensuite nous parlons d'études de réflexion globale; je vous rappelle que la fermeture de la place Pestalozzi est inscrite dans le plan directeur communal qui date de 1997. Ces réflexions ont déjà eu lieu à plusieurs reprises. Elles ont encore eu lieu dans le cadre du projet d'agglomération, et oui encore ce projet d'agglomération, et les urbanistes sont arrivés à la même conclusion. Il est tout à fait supportable et imaginable de fermer cette place Pestalozzi. N'allons pas jusqu'à dire que cette idée est électoraliste ou opportuniste.

**Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je dirai aussi, pour répondre à Monsieur LEVAILLANT, que cette magnifique place mérite d'être fermée et qu'il faut prendre les moyens de le faire pour que cela se passe bien pour chacun des voisins de ces rues circulantes.

**Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

La discussion ce soir ne porte pas sur la fermeture ou non de la place aujourd'hui, mais sur le renvoi de la motion à la Municipalité. Dans les conclusions de la Commission, le but n'est pas de fermer la place Pestalozzi pour la fermer et en cas de fermeture, qu'est-ce que nous y ferions ? Le but doit être le début d'une réflexion globale du centre ville et notamment du problème de circulation qui pourrait découler de la fermeture de cette place Pestalozzi. Il faut donner à la Municipalité les moyens de réfléchir à tout cela et d'étudier un réaménagement globale du centre ville.

**Monsieur le Conseiller Jacques LEVAILLANT :**

A entendre le Président de la Commission, l'étude portera sur l'étude de la fermeture éventuelle de la place Pestalozzi et sur l'étude des circulations. A entendre Madame GIORGIATTI, ce n'est pas du tout le même son de cloche puisque elle vient de dire : *fermons la place et examinons ce qui va se passer.*

C'est bien mon souci, c'est que les gens qui habitent de ce côté-ci de la ville se retrouvent coincés dans un goulet. Lorsque j'entends Monsieur VENIZELOS dire que : *il n'y a pas de problèmes entre juin et septembre*, je ne sais pas où vous êtes Monsieur VENIZELOS à midi et à 17h, mais venez regarder, notamment à la rue des Casernes, et vous saurez qu'il n'est manifestement pas possible, au sortir du parking des casernes, qui existe toujours, de tourner sur la gauche pour se rendre sur le pont de Gleyres. Vous êtes obligé de tourner vers la droite parce que cela est impossible

de s'engager sur la route à ce moment là. Il est vrai qu'à 5h du matin c'est probablement très facile.

**Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :**

Pour emprunter très couramment la rue des Casernes en voiture, à pieds ou à vélo, dans les heures de pointes, je précise pour Monsieur LEVAILLANT, je n'ai remarqué de différences dans les bouchons que nous soyons en plein de mois de juillet ou au milieu du printemps lorsque la place Pestalozzi n'est pas encore fermée. Les bouchons sont tout aussi importants.

**Monsieur le Conseiller Yvan GINDROZ :**

Pour répondre à la dernière remarque : il y a beaucoup moins de circulation en été parce que les gens sont en vacances, donc ceci compense aussi cela. Lorsque j'y passe, plutôt à vélo, c'est vrai que je vois souvent des bouchons à cet endroit et en été, c'est tout de même un peu plus léger. Réparti sur l'année, je suis sûr que la tendance sera plus marquée, donc je suis pour une réflexion plus globale.

**Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :**

Je vois que nous sommes d'accord, ayons le courage de donner cette motion à la Municipalité et de voir ce qu'il en adviendra. Peut-être que la conclusion sera de fermer la place ou peut-être pas.

**Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :**

Je rappelle à ce Conseil que nous sommes en présence d'une motion et non d'un postulat. La motion demande de fermer la place, le postulat aurait demandé d'étudier les possibilités de .... Nous sommes en face de quelque chose d'impératif.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je répondrai d'abord très aimablement à Monsieur le Conseiller PETIT que, au cas où ce Conseil renvoie cette motion à la Municipalité, c'est bien un ordre que vous lui donner, et voyez vous Monsieur le Conseiller, vous avez tout de même de nombreuses prérogatives dans le cadre de ce législatif.

Si votre Conseil décidait de renvoyer cette motion à la Municipalité, je ne peux pas préjuger des études et des travaux qu'elle entreprendrait, mais il ne s'agit pas simplement, comme quelqu'un l'a dit ce soir, de fermer une route et de mettre des barrières vauban, il faut avoir à l'esprit qu'il s'agit de repenser cette place, d'y faire des travaux et d'investir un certain nombre de moyens. Je tenais à l'ajouter au nom de la Municipalité.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, nous allons passer au vote.

Résultat du vote : À une évidente majorité, **le renvoi de cette motion à la Municipalité est accepté** pour étude et rapport. Je remercie la Commission pour son travail.

**10. POSTULAT DE MONSIEUR LE CONSEILLER FABIEN RICHARD, DEMANDANT  
L'INSTALLATION D'UNE VIDÉOSURVEILLANCE SUR LA PLACE DE LA GARE ET DANS LES  
ENVIRONS DE LA GARE CFF ET SI NÉCESSAIRE EN D'AUTRES ENDROITS DE LA VILLE  
D'YVERDON 📖 MADAME MARIANNE SAVARY, RAPPOTRICE**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Marianne SAVARY ne donne lecture que de l'avis de la Commission et des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Soufia FEKIH, Marinette NICOLLIN, Marianne SAVARY, Lionel BILLAUD, Jacques MARTIN, Fabien RICHARD, Jean-Claude RUCHET. Mme Maryse SCHNEIDER et M. Eric GENTIZON absents.

**Monsieur le Président :**

Nous sommes en présence d'un rapport de minorité, sur demande du rapporteur, Monsieur le Conseiller Fabien RICHARD, je le prie de bien vouloir s'avancer pour la lecture de tout ou partie de son rapport et de prendre place au côté de la rapportrice de la majorité.

**Monsieur le Conseiller Fabien RICHARD :**

Suite aux discussions et à la position de la Commission ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité, j'ai décidé de rédiger un rapport de minorité, conformément à l'article 49 de notre règlement. Monsieur Fabien RICHARD donne lecture de l'entier de son rapport.

**Monsieur le Président :**

J'ouvre la discussion sur le rapport de majorité et le rapport de minorité :

**Madame la Conseillère Maryse SCHNEIDER :**

Je prends la parole ce soir pour m'excuser auprès de l'assemble réunie ici et de notre absence lors de la séance du Postulat de Monsieur RICHARD. J'étais en déplacement professionnel et j'ai demandé à un Conseiller de me remplacer. Ce dernier, plein de zèle pour la Commune, a réalisé la semaine passée que le même

jour, à la même heure et dans le même bâtiment, il s'était engagé dans 2 Commissions, celle du préavis no. 16, d'où quiproquo et confusions. Je prie l'assemblée, Monsieur RICHARD et la Commission réunie autour de Madame SAVARY de nous excuser de ce malentendu et du fait que nous devons retravailler sur ce postulat ce soir.

### **Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :**

Je crois qu'il ne faut pas confondre motion et postulat. Le Conseiller RICHARD a accepté lors de la séance de transformer sa motion en postulat. Cela veut dire que si nous renvoyons ce postulat à la Municipalité, elle étudiera la possibilité de pose de caméras de surveillance. Cela ne veut pas dire que demain matin, les caméras seront posées. C'est seulement étudier la possibilité.

En ne renvoyant pas ce postulat à la Municipalité, nous nous privons délibérément de l'étude d'un moyen d'assurer la sécurité. C'est fort heureux qu'il y ait des éducateurs de rue, des patrouilles de police et maintenant des personnes bénévoles qui s'occupent du maintien de l'ordre, de la sécurité et aussi de l'accueil des gens à la gare. Je crois que tous ses moyens sont complémentaires. Nous priver ce soir délibérément d'en ajouter un, serait vraiment un très mauvais signal à nos concitoyens pour assurer la sécurité de la place de la gare.

Je le rappelle : renvoyer ce postulat et non pas motion, ce n'est pas installer des caméras, c'est demander à la Municipalité d'étudier cette possibilité et nous nous prononcerons plus tard si préavis il y a.

### **Monsieur le Conseiller Etienne MUTRUX :**

Le postulat nous définit *les arguments de la Commission pas très convaincants* : je dis que les arguments du rapport de minorité sont infondés.

Le rapport de minorité dit *que l'installation de caméras permet d'identifier les auteurs de déprédations, diminuer le nombre de délits, éloigner une population qui importune, enrayer le trafic de drogues et que les expériences de Grande-Bretagne et de France sont toutes favorables*. Ces affirmations sont erronées. Il m'a suffi d'effectuer une petite heure de recherche sur Internet pour affirmer le contraire. Dans les lieux publics ouverts, l'impact des caméras est faible voir inexistant, jamais durable, vite contournée et leur exploitation est extrêmement coûteuse. La vidéosurveillance diminue peut-être les petits délits à proximité des lieux filmés, mais en général, le nombre d'infractions reste inchangé, les criminels allant simplement là où il n'y a pas de « yeux électroniques ». La CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés) britannique dresse un tableau accablant de la vidéosurveillance en Grande-Bretagne, et met en garde contre ses dérives. Les 2 villes françaises qui ont développé la vidéosurveillance, Lyon et Marseille, ne rendent pas publics les résultats de l'évaluation du système, tant ils sont peu probants.

Le rapport de minorité ajoute : *les personnes qui craignent la vidéosurveillance sont éventuellement celles qui ont peut-être des choses à se reprocher...* Donc si vous votez contre ce postulat, cela veut dire que vous êtes « éventuellement trafiquants de drogue ou que vous allez peut-être tager la gare la nuit ». Eh bien, personnellement, je ne suis ni l'un ni l'autre et je n'ai rien à me reprocher. J'espère que vous êtes nombreux dans ce cas et je vous invite à voter dans le sens des conclusions de la Commission.

**Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :**

J'entends bien tous les arguments et je les comprends pour la plupart d'entre eux. J'aimerais toutefois rebondir sur l'intervention de Monsieur le Conseiller VIAL en soulevant une certaine contradiction dans le rapport de la majorité. Elle nous dit : *la Municipalité aimerait bien aussi prendre le temps d'étudier avant d'agir*. La Commission nous demande de nous empêcher de nous donner son avis. Là je ne comprends plus. Justement, la sagesse d'avoir remplacé cette motion en postulat demanderait que nous prenions l'avis de notre Municipalité plutôt que de la refuser et d'être désavoué par le peuple.

**Madame la Présidente de la Commission Marianne SAVARY :**

La majorité de la Commission s'est bien évidemment posée cette question. Elle note qu'un rapport de police, non pas un rapport de la Municipalité, avait déjà été établi et arrivait, comme Monsieur RICHARD l'a dit, aux conclusions que la vidéosurveillance était un bon système à mettre en place.

La Commission, considérant qu'il était probable que la Municipalité aille dans ce sens-là, a décidé, considérant plusieurs points, qu'elle ne voulait pas courir le risque qu'un système de vidéosurveillance puisse être installé en Ville d'Yverdon-les-Bains. Notamment pour un principe qui nous a beaucoup tenu à cœur, en tout les cas qui me tient à cœur : c'est celui, que j'ai cité, de la proportionnalité. Dans ce cas-là, la vidéosurveillance doit être apte à atteindre le but viser mais aussi, il doit s'agir du moyen le plus adéquat. Le Grand Conseil, qui a voté en premier débat mardi, la nouvelle loi sur la protection des données, a considéré que le principe de proportionnalité devait être suivi dans le cas de la vidéosurveillance.

Pour ce qui est de l'aptitude de la vidéosurveillance, je ne suis pas convaincue que nous arrivions à atteindre le but que nous nous sommes donné. Je pense par exemple à l'argument que la délinquance risque d'être repoussé hors du champ de la caméra, ne faisant que reporter le problème ailleurs.

Beaucoup de personnes, qui ne sont pas en infraction pénale mais dont la présence sur la place de la gare pose des problèmes à nombre de Conseillers assis ici, ne seront pas dérangés par cette vidéosurveillance et donc ne quitteront pas la gare. Je pense à d'autres cas, probablement les plus graves. Je n'ai pas du tout envie que ce débat entre dans des aspects trop émotionnels, mais en parlant du cas du jeune Michael qui avait été poignardé sur cette place, je rappelle qu'il a été poignardé en

plein jour devant nombre de témoins, la vidéosurveillance n'y aurait probablement rien changé.

Quant aux moyens les plus adéquats, je l'ai déjà dit dans mon rapport, d'autres mesures me paraissent aussi efficaces tout en lésant moins la liberté personnelle des usagers.

En mettant de la vidéosurveillance sur cette place, nous allons filmer toute la journée des milliers de personnes qui vont et viennent pour prendre leur train. Il s'agit des plantons de police, des éducateurs, de Railfair.

**Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :**

Nous sommes en train de refaire le débat sur la vidéosurveillance que nous avons lu dans les journaux et que nous avons entendu partout. Je vous rappelle que ce postulat demande une étude et que les vidéos ne seront pas installées demain. Monsieur RICHARD cite un rapport, Monsieur MUTRUX cite ce qu'il a vu sur Internet, d'autres vont dire leur expérience personnelle. J'aimerais avoir une étude, un préavis de la Municipalité qui nous donne des chiffres, qui va demander l'avis des commerçants peut-être l'avis de la police et l'avis des usagers et là je me ferais mon opinion. Je ne veux pas me faire mon opinion ce soir sur l'expérience de cent personnes qui disent : moi j'ai vu cela ou cela. Je veux pouvoir étudier cela à tête reposée et pour ceci il faut une étude.

**Monsieur le Conseiller Johann GILLIERON :**

Une précision pour la Commission qui a siégé et pour le Conseil : pas plus tard qu'avant hier, le Tribunal Cantonal vaudois a jugé que la pose de vidéosurveillance n'était pas constitutive d'une violation des droits de la personnalité. Pour mettre à plat et aussi à l'eau les arguments de la Commission, nous pouvons poser des caméras de vidéosurveillance, cela va dans le sens des droits de la personnalité.

**Monsieur le Conseiller Dino PETIT :**

Je ne peux pas laisser dire n'importe quoi, en tant que membre du syndicat SUD. Le Tribunal a décidé que le canton n'avait pas suffisamment d'influence sur une école pour empêcher la direction de la dite école d'installer une caméra de surveillance dans un préau d'école qui, jusqu'à preuve du contraire, n'est pas assimilable au domaine public. Voilà ce qu'a dit le Tribunal. Je peux vous annoncer en primeur également que nous avons déposé un recours et que rien ne sera statué avant au moins trois ans. Argué de cette jurisprudence-là me semble un petit peu tôt.

Ce genre d'initiative de caméras de surveillance me dérange. J'ai lu une petite nouvelle qui s'appelait « Matin brun » et le glissement vers le totalitarisme est une chose trop facile à opérer, il faut absolument s'y opposer à la racine non pas lorsque nous l'avons en face. Nous sommes en période électorale, il s'agit de chasser le

mouton noir, nous l'avons bien compris. Je ne me ferais pas le complice de ce jeu et une fois de plus, je vous invite à suivre le rapport de majorité de la Commission.

**Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :**

Effectivement dans son rapport de minorité, Monsieur RICHARD cite un rapport qui a été fait par la police. Je vais prendre quelques éléments de ce rapport de police et les comparer avec ce que met Monsieur RICHARD dans son rapport de minorité, c'est très intéressant :

- F.R : *Les expériences en France et Grande-Bretagne sont toutes favorables.*  
Police : Les études, notamment en Grande-Bretagne montrent, qu'au début, nous relevons une diminution de la criminalité aux endroits ciblés, puis la présence des caméras est vite oubliée, voir banalisée. Les effets dissuasifs ne sont donc pas forcément ceux que nous imaginions.
  
- F.R : *Ils est bon de rappeler que les bases légales sont les suivantes : loi fédérale...*  
Police : Base légale aucune. Il n'existe pas de loi fédérale ou cantonale.

Je trouve que ressortir du rapport de police qui est utile au rapport de minorité, et ne pas prendre en considération tous les éléments, c'est un peu cavalier.

Dans le rapport de minorité, on cite : *les personnes qui craignent la vidéosurveillance sont éventuellement celles qui ont peut-être des choses à se reprocher.* Nous insinuons dans le fond que si je suis contre la vidéosurveillance, j'ai des choses à me reprocher. J'aimerais demander à Monsieur RICHARD ce que j'ai à me reprocher.

**Monsieur le Conseiller Patrick-Louis DURUZ :**

A titre personnel, je ne peux que combattre ce postulat qui aimerait faire étudier à la Municipalité la pose de vidéosurveillance sur cette place de la gare et ailleurs, en défendant un principe de liberté.

Dans votre rapport, vous faites mention de la France et de l'Angleterre. Si la vidéosurveillance était la panacée et permettait d'éliminer l'entier de la criminalité voir plus, cela se saurait. Je veux pour exemple les attentats de Londres, elle est une des villes les plus filmée. A part faire de belles images au journal de 20h pour montrer la tête des terroristes qui ont posé ces bombes, cela ne les a pas empêché de le faire.

Si vous êtes soucieux de la sécurité, essayez de prévoir de la prévention plutôt que de justifier de la répression.

**Monsieur le Conseiller Fabien RICHARD :**

Je ne sais pas si vous lisez la presse ces jours. Le « Matin Bleu » est allé interviewer des personnes à la gare au sujet de la vidéosurveillance : les usagers s'en réjouissent. Ce serait vraiment dommage de les priver de ce qu'ils attendent.

**Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :**

Pour répondre à Monsieur le Conseiller RICHARD, dans le « Matin Bleu », il y avait 3 personnes interviewées : 2 était plutôt favorables et 1 était contre, quel bel échantillon.

Par contre, dans le même rapport de police que vous citez, on a posé la question du sentiment d'insécurité à la population yverdonnoise : assez ou très sécurisé 92% des hommes et 68% des femmes répondent oui.

**Monsieur le Conseiller Jacques MARTIN :**

J'aimerais rebondir sur ce qu'a dit Monsieur le Conseiller VIAL et sur les propos qui sont tenus dans le rapport de minorité de Monsieur le Conseiller Fabien RICHARD.

C'est vrai que je me sens un peu remis en question dans ce rapport, dans le sens que nous venons de dire, je vous cite : *...preuve de leur mauvaise volonté d'appréhender la sécurité de nos concitoyennes, concitoyens*. Je trouve le mot « appréhender » intéressant dans ce contexte. Je suis assez choqué que nous puissions venir juger du sérieux ou de l'honnêteté que je pourrais avoir à remplir mon mandat de Conseiller communal, première des choses. Je pourrais effectivement faire une grande et longue explication de texte et ressortir les points qui sont pour le moins douteux où les certitudes reposent sur pas grand chose. Je ne vais pas le faire, nous n'avons pas beaucoup de temps.

J'aimerais répondre à Monsieur le Conseiller VIAL, sur le fait qu'il demande une étude. D'après ce que j'ai compris, elle a déjà été faite l'année passée. Il n'y a pas, à mon avis, besoin de la refaire pour arriver aux mêmes conclusions. En plus, dans le rapport de minorité de Monsieur le Conseiller Fabien RICHARD, je n'entends pas parler d'une étude mais j'entends claironner très fort : donnons à notre police de vrais moyens adéquats pour être efficace. Cela n'est pas une étude. Je ne peux pas cautionner ce genre de chose moi non plus Monsieur le Conseiller et je vous demanderais d'accepter la conclusion du rapport de votre Commission.

**Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

Je voudrais simplement inviter mon préopinant de relire la motion transformée en postulat, dernier paragraphe : *nous demandons que la Municipalité étudie ce problème* ; c'est le texte de la motion transformée en postulat.

**Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :**

J'aimerais bien la voir cette étude. Existe-t-elle vraiment cette étude sur une vidéosurveillance à la place de la gare ? Je m'adresse à la Municipalité.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Vous avez souvent cité le rapport de police. C'était une ébauche, ce n'est pas une étude au sens de ce qui est demandé ce soir. C'était simplement de voir quels seraient les endroits qui pourraient être susceptibles d'accueillir des caméras de vidéosurveillance. Cette étude n'existe effectivement pas. Si ce Conseil demande à la Municipalité d'étudier, nous allons vous entendre, faire notre travail et étudierons. Nous vous laissons encore le soin de débattre.

**Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND :**

Je veux rebondir sur les propos du Conseiller Jean-Louis VIAL. En effet, personnellement, je ne me sens pas apte à définir si une vidéosurveillance est un système efficace ou pas.

Je sais que c'est un système qui existe, qu'il y a des problèmes parfois sur la place de la gare et je serais aussi intéressé d'avoir un rapport détaillé à ce sujet. Dans ce sens, nous ne pouvons pas nous priver de demander à la Municipalité de nous fournir les informations nécessaires à nous prononcer et non pas se prononcer dans le vide. Il y a des arguments extrêmes des 2 côtés que je ne peux pas accepter, ni dans un sens ni dans l'autre. Personnellement, je ne peux pas me prononcer pour ou contre des caméras de surveillance simplement sur cette demande ou ce que j'ai entendu dire. J'estime intéressant et utile d'avoir une information précise et pour cela, je vais soutenir le postulat.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, nous allons passer au vote.

**Résultat du vote :** Par 46 non, 34 oui et 5 abstentions, **la prise en considération de ce postulat est refusée**, il est par conséquent classé. Je remercie la Commission pour son travail.

<b>11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.</b>
---

**Une question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Mini terrains de sports)**

Je m'adresse au Syndic. Lors de la séance du 3 mai 2007, j'ai posé une question au sujet de la création de mini terrains de sport. Monsieur le Syndic, dans sa réponse, me disait, je cite : l'enquête sur le Cheminet n'a pas soulevé d'opposition; par contre

à Pierre-de-Savoie, un certain nombre d'oppositions ont nécessité 2 séances de travail... finalement, à l'issue de la 2<sup>ème</sup> séance, nous avons trouvé un terrain d'entente et nous pourrons lever ces oppositions et réaliser ces terrains.

Ma question est donc : les travaux ont-ils débutés ? Si non, pour quand sont-ils prévus ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Nous devons malheureusement observer quelques retards dans la planification de ces travaux. Ceux-ci sont programmés pour la fin de l'année, début 2008. Est-ce que cela vous satisfait ?

\* \* \* \* \*

**Une ou deux questions de Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER (Nouveau fournisseur d'électricité et Manifestation du 1<sup>er</sup> août)**

Au mois de juin, la Municipalité s'est pendue d'un communiqué de presse nous indiquant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la commune d'Yverdon-les-Bains sera approvisionné en électricité par AXPO Suisse SA, entreprise détenue par les cantons de Suisse orientale en remplacement de notre fournisseur habituel Romande Energie.

Le groupe AXPO, selon le communiqué proposé par le SEY est un solide partenariat basé sur la transparence et la confiance, atout non négligeable.

Doit-on comprendre et en déduire que les rapports entre notre fidèle fournisseur Romande Energie, dont nous sommes, à mon avis actionnaires, peut-être plus, n'était plus transparents ni dignes de confiance ?

**Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :**

Vous savez qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008, entrera en vigueur la LAPE, Loi d'Approvisionnement en Electricité) qui est un 1<sup>er</sup> pas de libéralisation du marché de l'électricité qui ne concerne que les gros clients, ceux qui consomment plus de 2000 kW/h annuellement.

Confronté à cette nouvelle donne, le SEY ainsi que la Municipalité ont réfléchi au problème de l'approvisionnement de la ville et ont envisagé plusieurs scénarios pour assurer un approvisionnement de qualité et à des prix intéressants pour que les clients yverdonnois, qui soit captifs, ceux en dessous de 100'000 kW/h seront toujours alimenté par le SEY, et pour les clients éligibles, ceux qui pourront choisir leurs fournisseurs d'électricité. L'idée serait d'assurer à toutes les catégories de consommateurs, des conditions optimales que ce soit au niveau de la qualité

d'approvisionnement, c'est à dire une énergie propre, et d'un prix tout à fait intéressant.

Bien entendu, le SEY et la Municipalité ont évalué les différentes offres qui nous sont parvenues et il se trouve que c'est l'offre d'AXPO qui était la plus proche des attentes de la Municipalité. En ces temps de libéralisation, il est toujours préférable d'avoir un partenaire fort qui soit lui-même producteur. Ils sont moins dépendants du marché pour le prix de leur électricité, ce qui leur permet, le cas échéant, de pouvoir faire des contrats à prix fixe sur un certain nombre d'années, ce que nous avons obtenu d'AXPO et aurait été difficile d'obtenir de la part de Romande Energie qui est plus faiblement producteur. 80% de l'énergie qu'elle fournit à ses clients est celui qu'elle obtient sur le marché. Raison pour laquelle la Municipalité s'est tournée vers AXPO pour cet approvisionnement.

**Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

J'aimerais simplement être persuadé que Romande Energie a eu les mêmes chances qu'AXPO pour faire ses offres.

**Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :**

Il est important de préciser 2 choses :

Romande Energie a eu les mêmes chances qu'AXPO, vu que nous avons discuté avec notre fournisseur historique ce qui était tout à fait normal. Il n'y a pas de raisons de ce priver de notre ancien fournisseur dans ce moment qui est assez historique malgré tout. Nous avons mené des négociations et avons pu constater qu'il ne serait pas capable de nous fournir une offre meilleure que celle d'AXPO.

Les critères de la Municipalité étaient très stricts, et c'est l'offre d'AXPO qui était la meilleure. Il ne faut jamais oublier que le marché de l'électricité se libéralisant, l'électricité ne sera plus un tout mais séparé en 2 : le marché de l'électricité, le jus en quelque sorte, et les droits de timbre, c'est à dire les propriétaires de réseaux. Chaque entité électrique qui possède un réseau peut percevoir un droit de timbre pour l'utilisation de ses infrastructures électriques et ce droit de timbre est totalement indépendant de la vente de l'électricité.

Nous sommes passés auprès d'un autre fournisseur pour l'électricité, mais nous restons des partenaires avec Romande Energie pour les réseaux autour d'Yverdon. Nous avons beaucoup de contacts avec, c'est leur réseau qui alimente le nôtre et restons des partenaires incontournables les uns avec les autres et nos relations sont excellentes.

**Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

J'ai assisté le 1<sup>er</sup> août au dépôt de la couronne au monument aux morts. J'ai été extrêmement surpris du peu de représentants de la Municipalité à cette manifestation, 2 Municipaux étaient présents. L'orateur du jour était aux abonnés absents. La tenue de cette manifestation était à la limite de la dignité de ce que nous devons avoir par rapport à cette cérémonie. J'aimerais savoir si cette manifestation a encore sa raison d'être pour la Municipalité, est-ce qu'elle y attache de l'importance et est-ce qu'elle compte la maintenir ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

J'aimerais rappeler que la Municipalité a un profond respect pour toutes les personnes décédées. Je vous rappelle que nous sommes énormément sollicités tout au long de l'année. La Municipalité répond en fonction des disponibilités des agendas de chacune et chacun, dans la mesure du possible pour toutes ces manifestations. Lorsqu'elle n'est pas en mesure d'honorer telle ou telle invitation, elle la renvoie au bureau du Conseil communal, c'est une tradition yverdonnoise. Je crois qu'il ne faut pas voir dans la faible participation un manque de respect. C'est une question d'organisation, notamment à cette période de l'année qui est pour chacun et chacun une période de vacances.

**Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

Je comprends bien que la Municipalité est très occupée. Je n'y ai vu aucune sociétés locales, aucun drapeaux même pas celui de la Commune. Cela m'a fait beaucoup de peine.

\* \* \* \* \*

**Une interpellation et une motion de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Places de parc et bande cyclable devant les Ateliers CFF)**

Dans le courant de l'été, les travaux liés aux transformations des Ateliers CFF se sont terminés.

Aujourd'hui, un trottoir longe la rue des Ateliers, côté gare, jusqu'au giratoire de la Marive et c'est une bonne initiative.

Malheureusement, avant le giratoire, 5 places de parc, que je considère comme « assassines » ont été aménagées et la bande cyclable préexistante à cet endroit, éliminée.

Cette rue est très fréquentée par les cyclistes, parmi lesquels de nombreux élèves de 5 et 6<sup>ème</sup> années, donc encore peu expérimentés, qui se rendent à la Marive ou au quartier des Cygnes depuis le centre ville. Ils doivent maintenant quitter prématurément la bande cyclable pour longer des voitures parkées dont les

conducteurs pourraient ouvrir une portière de manière inattendue... tout ceci, dans un trafic important aux heures de pointes.

J'aimerais relever que, dans le « Mode d'emploi de l'année scolaire 2007-2008 », l'Etablissement secondaire de Félice a créé une rubrique « itinéraires recommandés » dans laquelle il est conseillé aux élèves de la Place d'Arme, qui, soit dit en passant, sont obligés de se déplacer entre les cours, d'emprunter la rue des Ateliers pour se rendre aux salles de gymnastique de la Marive.

A une époque où l'on s'efforce de promouvoir la mobilité douce, notamment auprès des élèves, pour des raisons climatiques certes, mais économiques et de santé publique surtout, je n'arrive pas à comprendre ce qui pourrait motiver l'installation de places de parc dans un endroit si sensible... !

Dès lors, j'aimerais que la Municipalité m'éclaire sur les questions suivantes :

1. Quels sont les éléments qui l'ont amenés à construire ces places de parc ?
2. La Commission deux-roues a-t-elle été consultée préalablement et qu'a-t-elle répondu ?

Je remercie la Municipalité pour sa réponse que j'aimerais immédiate au vu du danger quotidien auquel sont exposés les cyclistes et plus particulièrement les élèves obligés de se déplacer entre les cours.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Pour réaliser ce trottoir et les places de parc à l'emplacement du centre professionnelle Login des CFF, nous avons dû faire et signer une convention avec les CFF pour : 1. faire démolir le mur, 2. faire des places de parc sur une surface de 180 m<sup>2</sup>. Le projet a été envoyé au service concerné de l'administration et le service des routes et de la mobilité du canton de Vaud.

*Je vous lis un bref extrait du rapport du service de la mobilité : ce service préavise favorablement le projet pour autant que la place de stationnement située à proximité du passage pour piétons soit modifiée en places de stationnement pour deux roues ou éventuellement supprimée. En effet, un véhicule occupant cette place de stationnement peut masquer la visibilité de la zone d'attente et du passage pour piétons pour les usagers provenant du sud, le long du quai des Ateliers.*

Cette détermination d'un organe cantonale a été respectée, puisque STE a consulté le PAC pour adapter le projet avec la solution de suppression de ces dernières places de parc. Sur ce, nous avons fait un rapport le 20 juillet 2006 à la Municipalité. Le 27 juillet, elle l'a accepté. Nous avons mis à l'enquête du 15 septembre au 14 octobre 2006, aucune opposition, aucune remarque et nous avons fait le travail.

Votre question est intéressante, un collègue en Municipalité m'en a déjà parlé. Effectivement, la bande cyclable, où elle s'arrête actuellement à l'entrée principale des CFF, pose un problème. Nous en avons discuté cette après-midi. Nous allons prendre contact avec les Ateliers CFF, parce que nous avons signé une convention d'expropriation pour ces 180m<sup>2</sup> et nous devrions arriver à les convaincre à entrer dans votre proposition de supprimer ces places de parc. Je devrais le soumettre en Municipalité pour accord. La vie des enfants est plus importante que 5 places de parc et j'en tiendrais compte. Nous avons déjà, pour des autres cyclistes supprimés à la rue de la Plaine un bordement que nous venions de faire. Ce n'est pas une catastrophe si nous devons supprimer ces places de parc, mais je suis obligé de prendre contact avec le CFF, discuter si ce n'était pas une question sine qua non d'expropriation pour un bien publique, ces 180m<sup>2</sup>.

Pour la 2<sup>ème</sup> question, vu la réponse du service de la mobilité qui avait accepté le projet, que nous n'avons de remarques d'aucun service, je n'ai pas proposé ce projet à la Commission deux-roues. Je crois qu'ils n'en ont pas discuté, d'après mon chef de service.

**Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Oui vous m'avez répondu. J'entends bien qu'il y a une convention avec les CFF. J'aimerais dire ici haut et fort combien il est important de défendre non seulement la vie de nos enfants mais aussi de tous les cyclistes qui se rendent à la gare pour prendre le train et y reviennent. C'est le passage obligé pour tous ceux qui habitent notre quartier. J'aimerais impérativement que ceci soit discuté. Je trouve dommage que vous n'en ayez pas parlé avec la Commission deux-roues, certains de ses membres ont réagi et m'en ont informé.

J'avais préparé une motion avec ordre impératif qui demandait à ce Conseil d'éliminer ces places de parc. Je suis consciente que si elles sont liées à une convention, il va être difficile d'appliquer cette motion comme cela. Je fais acte de confiance. Je reviendrai à chaque fois demander où nous en sommes avec ces places de parc.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

J'espère que vous ne viendrez pas à la prochaine séance du Conseil communal, je vous répondrai que nous avons commencé les discussions.

Une piste cyclable peut être faite jusqu'à 10m avant un giratoire, selon les lois en vigueur. Qu'on ne vienne pas ensuite demander de mettre la piste cyclable jusqu'à l'entrée du giratoire. Je vous dirai non.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je demandais dans ma motion de les mettre à distances réglementaires, si c'est 10m, cela me va très bien.

J'aimerais rendre attentif que le giratoire de la Marive est dangereux pour les cyclistes. Je ne connais pas moins de 5 personnes qui se sont faites shooter dans le giratoire, sans graves conséquences. Ils se font dépasser dans ce giratoire qui permet aux automobilistes de grignoter sur la tomme centrale.

Je crois savoir qu'il y a eu encore un accident dernièrement avec des élèves. Ce serait bien que vous regardiez l'ensemble.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Je vais vous lire l'article qui explique pourquoi le giratoire est fait de cette manière : *nous vous rendons attentif sur le fait que cette route communal est une route d'approvisionnement pour transports spéciaux*. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. Lorsqu'il y a des engins spéciaux, ils empiètent sur la tomme centrale, raison pour laquelle elle est d'un diamètre assez petit.

\* \* \* \* \*

**Une motion de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND (Absence à l'appel ou à la pelle).**

Ma motion ayant trait au fonctionnement du Bureau, elle s'adresse au Bureau et non pas à la Municipalité. J'ai titré ma motion : Absence à l'appel ou à la pelle.

Je constate que sur l'année écoulée, il y a un taux d'absentéisme dans ce Conseil que je trouve effarent, je cite : la meilleure affluence 92, la pire 84 sur 100. J'estime qu'en tant qu'élu du peuple, nous nous engageons et nous le savons à l'avance qu'il s'agit d'une séance par mois, le 1<sup>er</sup> jeudi. Je demande par ma motion, au Bureau d'étudier ou de nommer une Commission pour étudier les différentes mesures qui pourraient être mises en place afin d'encourager la présence des Conseillers aux séances.

**Monsieur le Président :**

J'ouvre la discussion sur cette motion. : *Je demande au Bureau du Conseil d'étudier ou de mandater une Commission pour étudier les différentes mesures envisageables pour encourager la présence des Conseillers aux séances du Conseil.*

**Monsieur le Conseiller André PERRET :**

Je n'ai pas encore bien lu mon nouveau règlement, mais il y a un article 51 qui parle des absences et des sanctions pour les Conseillers communaux qui ne participeraient pas aux assemblées de notre Conseil : *Chaque membre du conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué. Les membres du conseil qui, en dépit d'un avertissement du bureau, négligeraient leur devoir de prendre part aux séances, sont frappés par le bureau d'une amende dans*

*la compétence municipale. Tel sera notamment le cas après deux absences consécutives non justifiées, suivies d'un avertissement laissé sans suite.*

Donc, me semble-t-il, nous avons tous les éléments pour réagir vis à vis des absences des Conseillers communaux à nos assemblées.

**Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND :**

En effet, le règlement parle des absences non justifiées. J'estime que nous ne sommes pas des robots ni des surhommes, nous pouvons donc tous manquer une fois ou l'autre. Il y a tout de même 30 Conseillers sur les 100 que nous sommes qui ont manqués plus de 2 séances sur les 9 de l'année dernière. Il y a toujours une bonne excuse ou justification pour une absence, je ne les remets pas en cause, mais nous devons être attentifs à être présents.

**Monsieur le Président :**

La discussion n'est plus demandée. Il n'y a pas un cinquième des membres qui appuient la demande de renvoi en commission. Nous passons au vote.

Résultat du vote : **La prise en considération de cette motion est refusée**, elle est classée.

\* \* \* \* \*

**Une question de Madame la Conseillère Gloria CAPT (Fresque Association Rive Gauche)**

C'est avec surprise que j'ai pris connaissance de l'article du Journal 24 heures du 22 août 2007 qui nous apprenait que l'Association Rive Gauche qui occupe la Maison des associations a demandé à un artiste de tager une fresque sur le mur extérieur. Si l'idée n'est pas inintéressante, il est un peu surprenant d'apprendre que l'Association Rive Gauche n'a pas cru bon demander l'autorisation nécessaires et a donc agit en toute illégalité.

Je souhaiterais savoir quelle est la suite que la Municipalité a donnée à cette violation du règlement communal.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Je vous répondrais en vous donnant les principes généraux qui sont appliquées par URBAT lorsque l'octroi de dérogations est nécessaire.

D'une manière générale, la Municipalité attend que les propriétaires, citoyennes et citoyens de la ville, respectent les règlements. Lorsqu'ils désirent modifier la couleur de la façade de leurs bâtiments, modifier la toiture, ajouter des étages, construire des cabanes de jardins ou des vérandas, lorsqu'ils modifient leurs constructions, nous attendons des propriétaires qu'ils demandent l'autorisation de la Municipalité. Cela nous évite de devoir intervenir a posteriori lorsque la teinte heurte la sensibilité. Il vaut mieux intervenir avant qu'après. Cela coûte plus cher après s'il faut modifier la couleur d'une toiture ou d'une façade. Il est évident qu'un certain nombre de ces propriétaires ne sollicite pas cette autorisation, généralement par ignorance de la norme qui les oblige à présenter la demande.

Lorsque la violation de cette obligation est constatée, le plus souvent par les voisins qui se plaignent par exemple que l'utilisation du local après transformation n'est pas conforme à la destination et provoque des nuisances et de la gêne, nous intervenons. Il n'y a pas de raison que des voisins doivent subir des nuisances qui émanent d'un propriétaire qui n'aurait pas sollicité les autorisations nécessaires.

Lorsque que la Municipalité constate que le règlement n'a pas été respecté, mais que si il l'avait été, la Municipalité ou le service URBAT (qui dispose d'une délégation de compétence à cet égard) aurait accordé l'autorisation, nous ne faisons pas preuve d'une sévérité particulière à l'encontre du propriétaire qui n'a pas respecté le règlement.

Il ne faut pas prendre cet esprit de tolérance pour une incitation. Tous les propriétaires doivent faire en sorte de respecter cette obligation. A noter que l'annonce des travaux pour lesquels une dispense d'enquête est demandée, a pour conséquence le paiement d'un émolument. Ne serait-ce que pour l'émolument, nous demandons aux propriétaires qui souhaitent modifier quelque chose à leur construction d'en faire la demande à URBAT ce qui permettra d'améliorer les finances communales !!! Mais soyons sérieux, nous attendons des propriétaires qu'ils respectent le règlement.

Cela dit, à URBAT nous n'avons pas la volonté n'y les moyens d'envoyer des escouades d'agents à travers la ville pour examiner systématiquement chaque bâtiment. Lorsque la violation est grave, il y a eu plusieurs cas l'année passée, nous intervenons. Il arrive parfois que nous dénoncions à la Préfecture, qui prend alors des mesures qui peuvent se révéler extrêmement onéreuses.

Dans le cas particulier, l'attention de la Municipalité a été attirée sur les travaux que vous invoquez. Avec une page dans le Journal 24 heures, accompagnée d'une photo, il est difficile de dire que nous ne l'avons pas vu. URBAT est arrivé à la conclusion que nous étions à la limite entre l'art et autre chose... Nous avons considéré que l'intérêt public ne justifiait pas que nous intervenions.

\* \* \* \* \*

## **Interventions de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULE (Remerciements pour dossiers traités – Drapeaux à l'Hôtel de ville – Panneaux signalant les jumelages en ville)**

➤ Nous nous reportons à la séance du Conseil communal du 28 juin 2007.

Dans notre bonne ville d'Yverdon-les-Bains, il y a des dossiers qui sont rapidement et bien suivi par l'exécutif. Il suffit de poser 1 ou 2 questions au Conseil communal et les différents responsables prennent à coeur de trouver des solutions, en tout les cas d'engager le dialogue. Ah ! Si pour toutes les causes évoquées dans cette salle, des solutions pouvaient être trouvées rapidement, chacun en serait très heureux.

Je peux confirmer ce soir, je répète que c'est le 28 juin, que suite à la question « zone de stress dans le sud de la ville », en particulier à la route des Roseyres, une rencontre a eu lieu mardi 26 juin avec le Municipal de la police et des sports, Monsieur Jean-Daniel CARRARD, et le chef de la police administrative et du commerce, Monsieur MOREND. La solution de la piste cyclable a été retenue et est déjà marquée. Cette solution devrait encourager les automobilistes à rouler plus lentement. Un grand merci est adressé aux responsables.

➤ Une autre question : « Dangereuses turbulences », toujours dans le sud de la ville. Le dossier a été suivi dès le lendemain par Monsieur COLLET, médiateur de la police municipale et Madame la Municipale Nathalie SAUGY, responsable des affaires sociales et de la culture. Lors de l'entretien très positif, il y été convenu d'un suivi des discussions et surtout d'informations avec les autres partenaires et en particulier la Fareas. Là aussi vont nos remerciements.

➤ Je vous rappelle que nous sommes toujours au 28 juin. A propos des drapeaux, je me suis dis : tiens c'est sympa, il y en a 2 devant l'Hôtel de ville et cela jusqu'à hier, donc le 27 juin. Mais aujourd'hui, hélas, les mâts sont enlevés et les drapeaux bien pliés. Ah, l'espoir fait vivre ! Et de l'espoir, il en faut. Il faut aussi persévérer dans nos demandes. S'il n'est pas nécessaire de réussir pour persévérer, il faut persévérer pour réussir !

➤ Le 26 août 1991, sous la présidence de Madame Antoinette MARTIN, était crée la Commission de Jumelages (presque en même temps que le concours d'architecture du projet du centre sportif aux Iles). Dans son excellent rapport de fin de mandat du 29 juin 2006, le président de la Commission de Jumelages, Monsieur Jean-Claude HAEFTI, précisait ce qui suit, je cite : *la Commission déplore toutefois qu'aucune suite n'est été donnée à sa demande, renouvelée, réitérée une fois, d'annoncer leur relation de jumelage et d'amitié par des panneaux à l'entrée de la ville, sur les principaux axes routiers ainsi qu'à la gare CFF.* La présidence de cette commission dynamique a été reprise par Monsieur Charles FORESTIER, ancien Municipal, et aujourd'hui collègue Conseiller communal.

Lors de sa 1<sup>ère</sup> séance fin 2006, un large tour d'horizon a été fait concernant les relations que la ville entretenait avec Winterthur, Nogent-sur-Marne, Kagamino,

Pontarlier, Prokupje, Colesano, Castelnaudary et Seitoku. Il s'en est suivi l'envoi d'une lettre adressée à la Municipalité le 15 janvier 2007, toujours à propos des panneaux et informations diverses sur nos chartes d'amitié. Dans sa réponse du 29 janvier 2007, la Municipalité informait la Commission qu'elle avait chargé le service d'URBAT de traiter ce dossier. 26 août 1991 – 28 juin 2007, voilà plus de 15 ans que le dossier se promène de police à URBAT, de la Municipalité aux différents services, est-ce bien sérieux ou y a-t-il une volonté de ne rien faire ? Veut-on cacher que la ville d'Yverdon-les-Bains a un rayonnement lumineux sur d'autres continents, sur des villes voisines ? Grâce à ce qui est demandé, finalement, les nombreux touristes et étudiants qui arrivent en ville sauraient que notre ville est internationale, qu'elle possède de beaux atouts et a aussi un bout de lac.

Ma question est la suivante : la Municipalité prend-elle au sérieux les travaux de la Commission de Jumelage, alors qu'à première vue, ce dossier ne semble pas compliqué, la Municipalité peut-elle nous indiquer si elle a l'enthousiasme et la volonté de mener le projet de la Commission de Jumelage à terme ? Les panneaux ou les plaques dans le sol à la sortie de la gare seraient du plus bel effet avec les drapeaux.

P.S. Il date d'aujourd'hui. Par ma question, je souhaite que la Municipalité ne soit pas traumatisée et j'espère bien que les pays concernés et cités ne vont pas déclencher un incident diplomatique. Avec la réputation que l'on m'a attribué, je préfère prévenir car j'ai seulement posé une modeste question.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais procéder à une modeste réponse. La Municipalité a évidemment la volonté de faire l'étude et elle l'a commencé. Le problème c'est qu'elle a nommé une Commission pour faire une étude globale sur la signalétique de la ville. Il n'y a pas seulement les entrées de ville, il y a aussi la signalétique dans le secteur de la gare, et pour quelqu'un qui ne connaît pas la ville, de savoir de quel côté il doit se diriger pour aller vers un lieu stratégique d'Yverdon-les-Bains, cela reste un mystère que nous devons éclaircir rapidement.

Pour ce faire, la Municipalité a invité les différents services de la ville à réfléchir, à travailler sur un concept signalétique global de la ville, entrée et intérieure, et sur un graphisme cohérent du début à la fin en intégrant en plus les nouveautés comme le Parc des Rives, voir les nouvelles installations de la patinoire-piscine. C'est un travail relativement plus complexe que de simples panneaux avec le respect que je peux avoir pour le jumelage. C'est vraiment une étude globale qui est en cours et qui vous sera proposée dès qu'elle aura abouti.

**Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULE :**

Je remercie Monsieur le Municipal CARRARD et je vais faire comme ma collègue Madame GIORGIATTI SUTTERLET, à chaque séance, je reviendrai avec mes panneaux.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

Plus aucune intervention n'est demandée.

Je souhaite apporter une petite précision du côté du carnet rose, ma langue a fourchée, l'enfant de Madame la Conseillère Rachel Joseph, née le 9 août dernier est bien une fille, avec mes excuses à la principale intéressée.

Je vous donne rendez-vous pour la prochaine séance, qui aura lieu le jeudi 4 octobre 2007.

Il est 23h20, je lève cette séance en vous souhaitant une excellente fin de soirée.

**CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

Maximilien BERNHARD

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 septembre 2007

	Pages
1. Appel .....	1
Discourt du Président : .....	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2007 .....	3
3. Démission.....	4
4. Communications du Président.....	4
5. Communications de la Municipalité .....	7
6. Préavis no 14/07 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 955'000.-- pour la deuxième étape de réaménagement du camping des Iris. 📖 Madame Soufia FEKIH, rapportrice.....	8
7. Préavis no 15/07 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'700'000.-- pour la reconstruction du pont routier sur la Thièle à l'av. Kiener. 📖 Monsieur Thierry GABERELL, rapporteur .....	19
8. Préavis no 16/07 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 240'000.-- pour : a) des travaux de curage du Vounoz, entre le canal du Buron et le chemin du Terminus b) la reconstruction d'une passerelle pour piétons et cyclistes au Bois des Vernes. 📖 Monsieur Alain ANGELOZ, rapporteur .....	26
9. Motion de Monsieur le Conseiller Sylvain Pittet « Pour une place Pestalozzi piétonne ». 📖 Monsieur Dominique VIQUERAT, rapporteur.....	28
10. Postulat de Monsieur le Conseiller Fabien RICHARD, demandant l'installation d'une vidéosurveillance sur la place de la gare et dans les environs de la gare CFF et si nécessaire en d'autres endroits de la Ville d'Yverdon 📖 Madame Marianne SAVARY, rapportrice .....	33
11. Propositions individuelles et interpellations. ....	39
➤ Une question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Mini terrains de sports) .....	39

- 
- Une ou deux questions de Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER  
(Nouveau fournisseur d'électricité et Manifestation du 1<sup>er</sup> août)..... 40
  
  - Une interpellation et une motion de Madame la Conseillère Silvia  
GIORGIATTI SUTTERLET  
(Places de parc et bande cyclable devant les Ateliers CFF) ..... 42
  
  - Une motion de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND  
(Absence à l'appel ou à la pelle) ..... 45
  
  - Une question de Madame la Conseillère Gloria CAPT  
(Fresque Association Rive Gauche)..... 46
  
  - Interventions de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULE  
(Remerciements pour dossiers traités – Drapeaux à l'Hôtel de ville –  
Panneaux signalant les jumelages en ville) ..... 48